



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



me.

Ex Dono

R. P. Claud. Franc.

Menestrier Soc. 7.

807156

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

Colleg. Lugd. St. Trinit.

AVRIL 1689.

Societ. Jesu Cal. Ynsk.



A LYON

Chez THOMAS AMAULRY
rue Merciere au Mercure
Galant.

M. D C. LXXXIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROT.

110

110

110

110

110

110

110



TABLE.

P <i>Rélude.</i>	I
<i>Ode..</i>	2
<i>Eloge du Roy en monosyllabes.</i>	7
<i>Discours prononcé à l'Academie Françoise par M. Charpentier.</i>	14
<i>Madrigal..</i>	46
<i>Fable..</i>	49
<i>Ce qui s'est passé à Versailles pen- dant la Semaine Sainte..</i>	57
<i>Discours à la gloire du Roy de la grande Bretagne..</i>	63
<i>Lettre d'un Milord absent de la Convention, à un de ses Amis.</i>	71
<i>Nouveaux avis sur la Carte des Frontieres d'Allemagne..</i>	108
<i>Reception de Madame de Saliez à l'Academie des Ricourati.</i>	111
<i>Réjouissances faites à Rome..</i>	113

T A B L E.

<i>Explication de l'Emblème Enigmatique de la Theriaque.</i>	115
<i>Harangue faite au Roy d'Angleterre</i>	130
<i>Histoire.</i>	132
<i>Lettre à M. Menagers sur le changement des Monnoyes de Naples</i>	166
<i>Prix proposé par l'Academie d'Ar-</i> <i>les.</i>	179
<i>Morts.</i>	182
<i>Estampe gravée d'après M. Mi-</i> <i>guard.</i>	194
<i>Benefices donnez par le Roy.</i>	196
<i>Belle action de Mr le Marquis</i> <i>d'Exelles.</i>	205
<i>Mr le Marquis de Castres est nom-</i> <i>mé Brigadier.</i>	210
<i>Action publique de Mr l'Abbé de</i> <i>Louvois.</i>	211
<i>Mariage de Mr le Prince d'Enri-</i> <i>chement, & de Mademoiselle</i> <i>de Coislin.</i>	212
<i>Mr de Beauvais est reçu Commen-</i>	

T A B L E.

deur de l'ordre.	213.
Déclaration de Guerre , faite à l'Espagne.	214.
Carofes inverfables.	216.
Devoions de Monsieur & de Ma- dame pendant la Semaine-Sain- te.	220.
Diverfes vifites faites par la Rey- ne d'Angleterre , & fes Devo- tions en l'Eglife Noftre-Dame de Paris.	225.
Eclairciflement nouveau fur le Pref- & l'intereft.	231.
Enigme.	233.
Action vigoureuſe des François à deſendre une Redoute.	236.
Affaires d'Angleterre , d'Ecoſſe & d'Irlande.	254.
Nouveaux Officiers Generaux.	256.

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par ,
Sans fleches, sans carquois, doit
regarder la page 54

Les Monnoyes de Naples ,
doit regarder la page 166.

L'Air qui commence par , *De*
mes filets, doit regarder la page.

234.



MERCURE GALANT

AVRIL 1689.



E me tairay aujourd'huy, Madame, sur les grandes choses qui rendent la Vie du Roy toute merveilleuse, & Mademoiselle de Razilly parlera au lieu de moy. L'Ode qu'elle a faite pour cet Auguste Monarque, qui protege d'une maniere si noble & si genereuse un Roy opprimé par la perfie-

Avril 1689.

A

2 M E R C U R E

die de ses fujets, est d'autant plus digne d'estre donnée au Public, qu'elle fait connoître que les personnes de vostre Sexe n'ont pas moins de zele que d'esprit, quand il s'agit de loüer un Prince qui s'attire de plus en plus l'admiration de toute la terre. Je vous ay déjà envoyé plusieurs Ouvrages de sa façon, & la satisfaction que vous m'en avez marquée m'engage à vous faire part de celui-cy.



O D E.

A *Prés avoir vaincu les Princes
& les Rois
En plus de mille endroits,
Triomphé des Etats, soumis les Re-
publiques,*

GALANT.

3

*Planté les Fleurs-de-Lys ,
Sur cent murs d'émolis ,
Et réduit aux abois l'orgueil des
Heretiques.*



*L'Invincible LOVIS dans le sein
de la Paix*

*Charmoit tous ses Sujets ,
Les Sciences , les Arts florissoient
dans le calme ,
Et sous un tel Heros
On goûtoit en repos
La douceur de l'Olive à l'ombre de
la Palme.*



*Lors qu'on vit tout d'un coup le
Monstre de l'Erreur
Armer son Défenseur ,
Paroistre sur les flots entouré de Re-
belles
Sans respect & sans foy ,
Pour opprimer un Roy
Qu'ont trahy lâchement ses Peuples
infidelles.*

A 2



Neptune en son courroux commen-
çoit sous les eaux
D'abîmer ses Vaisseaux,
Quand Bellonne luy dit ; tout beau,
qu'allez vous faire ;
Le Ciel veut que LOVIS
Par des faits inouis,
Rétablisse ce Prince, & vange sa
colere.



Vne Reyne en ses bras fuyant
l'oppression,
D'un nouveau Pharaon,
Expose son Enfant en passant la
Tamise
Dans le mesme peril,
Qu'autrefois sur le Nil
Dans un Berceau flotant eut le petit
Moïse.



C'est ainsi que LOVIS devint le
Protecteur,
Et l'Auguste Tuteur

GALANT.

*De l'Illustre heritier d'une triple
Couronne.*

*Le Ciel dont le secours
Luy confia ses iours ,
Payera de ses Lauriers tous les soins
qu'il luy donne.*

*Il destine à ce bras toujours victo-
rieux*

Des succès glorieux.

*C'est par luy qu'il pretend punir un
parricide ,*

Et rétablir la Foy ,

Sous le Sceptre d'un Roy

*Que l'on a veu brisé par un peuple
homicide.*



*Grand Dieu, qui par vos soins
remplissez tout le cours*

De ses bien heureux iours ,

Qui voulez qu'en la Paix ainsi

Que dans la Guerre ,

Ce Prince sans pareil

Comme un second Soleil

6 MERCURE

*Soit l'Astre dominant qui regne sur
la terre.*



*Faites que son Dauphin qui deia
sur ses pas
Marche dans les Combats,
Arreste ses regards , sans ciller la
paupiere,
En genereux Aiglon
Sur le divin rayon
Qui sort de la grandeur de son Au-
guste Pere.*

Comme tous ceux qui ont
du talent pour les Vers ou pour
la Prose, s'emprescent avec une
égale ardeur à donner au Roy
les loüanges qu'il merite , on le
fait aussi de toutes manieres,
& après l'exemple qu'on a don-
né dans ma Lettre du mois de
Fevrier, d'un Discours qui est
composé entierement de Mo-

nosillabes, vous ne devez pas estre surprise qu'on ait employé ce genre d'écrire dans une matiere si relevée. Monsieur Hongnant est celuy qui s'en est servy pour faire l'Eloge de Sa Majesté. On a trouvé cet Eloge fort ingenieux, & je suis persuadé que vous le lirez avec plaisir.



ELOGE

En mots d'une syllabe,

A·U R O Y.

GRand Roy, tout est grand
dans toy, le cœur, l'air, le
port, le bras. La Paix & Mars
font dans tes mains, & n'y sont

A 4

plus quand il te plaist. Tout est
 plein de ton Nom ; tu fais ce
 que tu veux , & tu veux tout
 ce qui est droit & saint. Ton
 joug est tres-doux ; nul ne te
 sert qu'il n'ait le prix qui luy est
 dû. Tu sçais & fais le fin des
 Arts ; ton œil & tes soins vont
 fort loin ; soustoy le pur sang
 de tes Lys *a* ne sort plus du
 corps sur le pré pour un point
 fort vain ; on ne boit pas la
 mort *b* dans un jus trop froid
 ou trop chaud. ; & la Foy n'a
 que du bon grain *c* dans son
 champ. Ce que tu fais n'est pas
 moins grand que toy Tu joins
 les bords du Rhin sans pont ;
 les bords du Mein & de la Lys
 teints du sang de ceux qui

a Duels.

b Poisons.

c Erreurs abolies.

font en tout moins que toy,
font à ce jour pleins de tes
gens de cœur, & ceux à qui
le poids de ton bras *d* a fait
un grand tort, font dans la
peur pour leurs Forts que ta
main a pris il y a près de dix
ans. En vain ceux dont le
Turc est las *e* font ils un
grand feu vers le Rhin, un
feul de nous sous ton œil
plein du feu de Mars vaut
cent Turcs. Si tu es grand
dans ce qui sert à tes vœux,
tu ne l'est pas moins dans un
mal *f* qui ne t'a pas fait des
loix. Ah ! dans ce temps
tout fut pour toy dans le
deuil ; mais ton cœur plus
que l'art & le temps mit fin

d Hollandois.

e Allemands.

f Maladie du Roy.

A S

10 MERCURE

à ce mal qui fut le mal de
 tous par la part que l'on y
 prit. Que de vœux ! que de
 feux ! que de ris ! que de jeux
 ne vit-on point ? Et l'on n'en
 fit pas trop Je ne dis pas que
 des Rois qui sont loin de
 nous, g nous ont fait voir par
 des dons que leurs gens t'ont
 fait de leur part, & avec droit,
 en quel haut rang tu es dans
 leur cœur & dans leur Cour.
 En ce temps là le sort d'un h
 Chef d'un grand Corps, mais
 trop vain, fut le sort d'un
 Ver. Quels fers ; ne romps-
 tu pas ? Je vois la Mer & ceux
 qui y font des vols [pour qui
 tu mets leurs murs en feu,

g *Ambassade du Roy de Siam.*

h *Doge de Gennes.*

i *Esclaves delivrez.*

l *Algeriens Bombardez.*

GALANT. 21

fous tes Loix. Ton Fils *m* en
 qui tu te vois peint , va sur
 tes pas où ton cœur s'est fait
 voir A sa voix les Forts sont
 pris tout d'un coup , & les
 Tours sont à bas. En moins
 d'un mois *n* un grand & gras
 Champ de Mars se rend à
 luy ; qui ne le sçait ? N'a-t-il
 pas eu tous les cœurs de
 ses gens à loy ? Par sa main
 il rend doux les coups de
 Mars ; à ce. prix-là ils sont
 prests de voir la mort sans
 peur ; mais ces hauts faits
 sont moins grands que ce que
 tu as fait pour un Roy , o à

m Campagne de Monseigneur le Dau-
phin.

n Palatinat du Rhin.

o *Reception du Roy, & de la Reine de*
la Grande Bretagne, & du Prince de
Galles.

A 6

qui des cœurs bas sans Loy & sans Foy font un grand tort.. Tu luy tends les bras ; son Fils & le sein à qui il doit ses jours, sont sous tes soins , tu romps le cours de leurs vrais maux par tant & tant de dons que tu leur fais tous les jours ; ils ont chez toy leur Cour, leur train , & tout ce qui est du à leur rang. Ce Roy qui t'est si cher p part pour voir si les cœurs des Lords ne sont plus si durs , & par tes soins il pleut de l'or sur cent mats. qui vont au gré des vents.. Six-vingt Chefs que Mars voit de bon œil , & deux grands Corps de gens à qui le fer & le feu ne font point de peur , sont pour luy près.

p Depart. du Roy d'Angleterre pour l'Irlande.

GALANT. 13

de Brest. Fais luy voir , Grand Roy , ce qui fait ses vœux. Tu le peux toy seul ; fais ce grand coup , & n'en fais plus ; car je n'ay plus de mots si courts , & ils font tort à ton grand nom. Je me tais.

C'est avec beaucoup de justice qu'on vous a tant vanté le Discours que prononça Mr Charpentier , Doyen de l'Academie Françoisé , le jour que Mr de Callieres , & Mr l'Abbé Renaudot ; y furent receus ; mais quoy qu'on vous en ait pû dire d'avantageux , il est difficile qu'on vous ait marqué toutes les beautez qu'on y admira. Ainsi , Madame , preparez-vous à trouver en le lisant beaucoup plus encore que ce que les loüan-

ges qu'on luy a données vous en font attendre. Je vous en aurois fait part dès le mois passé, si l'empressement qu'on a eu par tout d'en demander des copies, ne m'avoit fait croire qu'on vous en avoit envoyé quelqu'une. Après que les deux nouveaux Academiciens que je viens de vous nommer, eurent fait leurs remerciemens à l'Illustre Compagnie qui leur donnoit place dans son Corps, Mr Charpentier leur répondit en ces termes.

MESSIEURS,

Si vostre réputation estoit moins établie, les deux excellens Discours que vous venez de prononcer, feroient assez connoître.

GALANT. 25

ce que l'on doit penser de vous ,
 & justifieroient pleinement le
 choix de l'Academie ; mais la
 grande opinion que toute la
 France a conceüe de vostre me-
 rite avoit déjà prévenu nos vœux ,
 & la voix publique vous avoit
 nommé depuis long-temps aux
 places dont aujourd'hui vous
 prenez possession. Ce grand con-
 cours de personnes distinguées ac-
 courues pour vous oïr , ce silence
 qui n'a esté interrompu que par des
 exclamations ; cette joye univer-
 selle répandue sur tous ceux qui
 forment cette Compagnie , vous
 en sont un témoignage indubita-
 ble. C'est par vos celebres écrits
 que vous vous estes attiré un
 semblable succès. Vous , a Mon-
 sieur, par cet excellent Panegyrique
 que vous avez consacré aux ver-
 a A. M. de Callieres.

tus heroïques du grand Roy qui nous assemble dans ce Palais, & qui nous y maintient à l'abry de sa Protection toute - puissante. Vous avez donné un second au Panegyrique de Plinè, qui n'en avoit point eu encore, soit pour l'étendue, soit pour la splendeur du discours; & l'on peut dire de vostre Heros & de vous, ce qu'on a dit autrefois d'Alexandre & du portrait qu'en avoir fait Appelles, que l'Alexandre de Philippe estoit invincible, & que l'Alexandre d'Appelles estoit imitable. C'est cette Piece d'Eloquence si universellement estimée, qui vous a acquis les premiers vœux de l'Académie, & qui vous a fait, s'il faut ainsi dire, recevoir Academicien par acclamation. Vous pouvez vous en souvenir. Messieurs, vous

qui estiez presens à la lecture qui s'en fit icy. Il y avoit alors une place vacante dans la Compagnie, Charmez de la noblesse de la matiere, de la varieté des pensées, de la richesse des expressions, quelques-uns dirent qu'il ne falloit plus s'embarasser du choix d'un Academicien, & que l'Auteur d'un si bel Ouvrage vous l'ayant adressé, vous ne pouviez vous dispenser de le recevoir parmi vous pour l'en remercier : & je suis persuadé, Monsieur, que cela auroit esté fait alors, si l'engagement qui avoit esté déjà pris pour celuy qui remplit si dignement cette place, & si la recommandation d'un Prince qui a fait paroistre en cette occasion tant d'amitié, & tant d'estime pour l'Academie ; eussent pu permettre

de s'abandonner à ce premier mouvement. Voilà , Monsieur , de quelle maniere vous devenez Academicien, Ce sont ces sortes d'élections où n'ont point de part , ny les sollicitations ouvertes , ny les cabales secretes , où celuy qui donne son suffrage est moins porté par son inclination , qu'emporté par la dignité du sujet , & où celuy qui obtient ce qu'il desire s'en doit la meilleure partie ,

Il en est de mesme de vous , b Monsieur. Toute la France qui vous lit depuis si long-temps , & qui vous lit avec applaudissement , a demandé pour vous ce que l'Academie fait gloire de vous accorder, Je considere ce grand Ouvrage que vous conduisez avec tant de capacité & de prudence , comme le
b A M. Renaudot,

Berceau de la Verité. Vous, la recevez au moment de sa naissance, & vous lui donnez des forces pour voler par toute la terre. Vous faites une Image de LOUIS LE GRAND, qui n'est pas moins precieuse que celle des Orateurs & des Poëtes, quoi que vous y employiez moins d'or & de piereries. Vous l'exposez à nos yeux avec la mesme adresse que ceux qui nous donnent un moyen pour regarder le Soleil sans qu'il nous éblouisse. Vous jettez les plus solides fondemens de l'Histoire, qui consiste principalement dans la fidelle narration des faits. Tout ce raffinement de Motifs & de Politique dont quelques-uns veulent tirer tant de gloire, ne sont le plus souvent que des matieres de contestations. Les Motifs changent selon les Etats & selon les occasions, & ceux qui ont excité le commencement d'un-

ne affaire ne sont pas toujours ceux qui la conduisent à sa fin.

Mon Dieu ; le beau siècle que vous avez à peindre ! Les beaux matériaux que vous préparez pour ceux qui travailleront après nous aux monumens immortels de la gloire de Louis le Grand ! Combien de fois nous l'avez-vous fait voir à la tête des armées , jettant la terreur dans le cœur de ses Ennemis , mettant leurs armées en fuite , renversant leurs Fortereses , subjuguant leurs Provinces ? Tantost vous l'avez fait paroître en Législateur donnant de nouvelles Loix à ses Peuples , reformant les abus , punissant les coupables autorisez , soulageant l'innocence opprimée. Si les Barbares de l'Afrique ont eu recours à sa clemence pour obtenir le pardon de leurs brigandages ; si les Nations les plus reculées de l'Orient

sont venues se prosterner devant luy, étonnées du bruit de sa valeur & de sa magnificence; de qui avons nous mieux appris que de vous la vérité de ces événemens singuliers? Tantost vous nous l'avez peint secourant ses Alliez, protegeant l'Empire contre l'invasion des Turcs, & renonçant luy-mesme au progrès assuré de ses victoires, pour rétablir la paix dans l'Europe. Anjourd'huy vous nous racontez avec quelle generosité il tend les bras à un Roy persecuté par des Enfans dénaturéz, par des Sujets infidelles, par des Voisins ingrats. Il y a peu de jours que vous nous l'avez représenté faisant partir son Fils à la teste de ses armées pour assurer le repos de la France contre les secretes ligues de nos Ennemis. Ce grand Roy dont la penetration est admirable en toutes choses, sçavoit bien à qui il com-

métoit un soin si important. Allez, dit-il mon Fils & soyez Vainqueur. Qu'il y a de grandeur dans cette façon de commander ! Que de sublimité dans ce peu de paroles ! Et à qui appartient-il de parler de la sorte qu'à celui qui peut procurer la victoire en ordonnant de vaincre ? Mais que cet ordre a esté exécuté fidèlement ! Le Dauphin part dans un temps où les pluies de l'Automne sembloient s'opposer à ses desseins. Il surmonte à l'exemple de son Pere les obstacles des saisons. Il attaque une Place réputée imprenable, & s'en rend maistre en peu de jours. En ce Siege le Fils de Loüis le Grand fait la fonction de Soldat. Il visite la Tranchée ; il s'expose au feu des Ennemis, & hazarde une vie pour qui nous devons prodiguer la nostre. Trente autres Forteresses luy ouvrent ensuite

leurs portes , & le Palatinat entier soumis à ce jeune Vainqueur , ne tient plus à son Prince , que par le regret qui luy reste d'avoir attiré les armes du Roy dans ses Etats , par l'injustice de son procédé. Louïs Dauphin ne pouvoit pas moins faire pour vanger les droits d'une Princesse , de la tres-glorieuse , tres-haute & tres illustre Maison de Baviere , avec qui la France a depuis quelques années pris deux alliances qui contribuent si avantageusement à la prosperité de l'Etat.

La premiere nous a donné cette mesme princesse , par l'heureux mariage de laquelle avec Monsieur , Duc d'Orleans , la Maison Royale se trouve augmentée d'un Prince , dont on ne peut assez louer la noblesse des inclinations , la vivacité de l'esprit , la diversité des

connoissances, & la grandeur du courage qui luy a déjà fait regarder avec douleur son âge trop peu avancé pour estre admis aux penibles fonctions de la guerre. C'est du mesme mariage que nous tenons encore une charmante Princesse, en qui toutes les graces sont rassemblées, Beauté, Esprit, Vertu, Amour du Bien, Sentimens dignes de la Couronne. Princesse que toute l'Europe regarde comme l'unique & l'infail-
 lible moyen de rejoindre dans une bonne & sincere concorde la Maison de France avec la Maison d'Autriche d'Allemagne. Ce sont là les biens que nous a procurez cette premiere alliance.

Que diray-je de la seconde ? Quel Orateur ne seroit éblouy de l'éclat de sa matiere ? En quels termes peut-on Parler d'un mariage, dont l'Epoux est le Fils unique de
 Louis

*Louis le Grand ; Fils tout couvert
de gloire , moins par la splendeur
de sa Naissance que par la gran-
deur de ses vertus ; qui par l'atta-
chement aux volontez de son Pere,
a fait voir une sagesse dont tous
les siècles passéz auroient peine à
nous fournir un exemple ; Prince
doüé de toutes les qualitez necessai-
res à un grand Roy , Soldat , Capi-
taine , General , Vaillant , Magna-
nime , Vigilant , Liberal , plein de
tendresse pour les Soldats , sensible
à tous leurs besoins. L'Epouse est
une Princesse issue du Sang Royal de
France , & du Sang Imperial , en
qui la Majesté , la Bonté , la Noblesse
d'ame , l'Humour bien faisante , se
font remarquer éminemment , & de
qui l'heureuse Fecondité a donné à
la France trois gages assurez de
l'éternité de l'Empire François.*

Avril 1689.

B

Grands & Magnifiques Princes, de qui le nom a fait autrefois tant de bruit dans le monde, & qui sous le titre de Ducs avez possédé une des plus redoutables puissances de l'Europe, Cadets de la Maison de France qui avez si souvent fait trembler vos Aïeux, Vaillans & Intrepides Ducs de Bourgogne, regardez de l'estat de gloire où vous estes, ce tendre rejetton de tant de Rois, ce jeune Duc de Bourgogne, qui réunit à la tige de l'Auguste Maison de France, ce Titre qui en avoit esté détaché, & qui demeueroit ensevely dans vos tombeaux. Réjouissez - vous de voir encore un Prince de vostre nom, & que vous pouvez regarder comme de vostre Sang, après les frequentes alliances de

la Maison de France avec les Descendans de vostre Heritiere. N'appercevez - vous point en luy , vous de qui les ames dépouillées de la matiere penetrent plus aisément que les nostres au travers des ombres de l'avenir , n'appercevez - vous rien , dis - je , en ce Royal Enfant , qui vous donne lieu de croire qu'il rassemblera quelque iour vostre succession dispersée , & qu'il rejoindra sous une mesme domination vos fameuses dix - sept provinces , si son Ayeul ou son Pere ne le previennent ;

Et vous , puissans Rois , qui avez tenu le Sceptre de Naples & de Sicile , genereux Princes de la Maison d'Anjou , réjouissez - vous de revoir en France un Fils de Louis Dauphin ,

nouveau Duc d'Anjou , digne de succeder à vos Couronnes , quand la Providence divine aura marqué le temps au Sang Royal de France de remonter sur vostre Trône.

Enfin , braves & magnanimes Ducs de Berry , dont la bonté a esté si signalée , tournez vos regards sur la France que vous n'avez jamais quittée , & voyez y renaître un ieune Duc de Berry , qui va faire revivre avec éclat la memoire de vos vertus. Ce sont là , Messieurs , les precieux fruits de l'Auguste Mariage de Louïs Dauphin , & de la serenissime Princesse Victoire de Baviere ; Nom fortuné , Nom qui porte avec soy l'augure des victoires de son Epoux & de ses Enfans. Vous

entrez , Messieurs , dans l'Academie Françoise , lors que tous ces grands sujets s'offrent à vos sçavantes plumes , & cela ne vous fait-il point penser que c'est une autre cause qu'un heureux hazard qui a mis cette Compagnie sous la protection speciale de Louis le Grand ? Laissez-le moy dire , Messieurs.

Non hæc sine numine Divûm.

Le Ciel ne fait point naistre des Princes extraordinaires , qu'il ne prenne le soin d'en conserver la memoire. Ce sont des Modeles qu'il propose aux Souverains , non pour arriver necessairement au mesme degre de vertu par une imitation parfaite , mais du moins pour empêcher qu'ils ne s'en eloignent trop , par une non-

B 3

chalance trop vicieuse. Il falloit donc que Louis le Grand eust des témoins tels que vous de ses actions heroïques , pour le mettre en estat de faire du bien dans d'autres siècles que le nostre. C'est dans vos Ouvrages que les Rois viendront étudier son exemple. C'est là que vous representerez ce Regne de Grandeur , de Pieté , de Justice ; ce Regne de Bonheur pour la France ; que dis-je pour la France ? Il faut dire pour toute la Chrestienté , si les saintes & salutaires intentions de ce Monarque incomparable sont suivies , à la confusion de ceux qui par leur ambition déreglée s'efforcent d'y apporter des obstacles.

Mais , Messieurs , quand vous aurez parlé de Louis le

Triomphateur, le Vainqueur perpétuel, le Destructeur des Puissances injustes, ne le suivrez-vous point sous des idées plus tranquilles & plus convenables à vos exercices ? Ne le représenterez-vous point aussi sous l'Image de l'Apollon du Parnasse François, & tel qu'il paroît à vos yeux dans cet auguste Tableau dont il a voulu honorer l'Académie ? Il n'est point revêtu de ses armes terribles dont l'aspect fait tomber ses ennemis à ses pieds. Il n'a point son foudre à la main prêt à lancer, il tient son Sceptre qui est une marque pacifique de sa Dignité ; il tient la main de justice, & selon les Poètes anciens, Astrée, ou la Justice est la Sœur des Muses. De quelque côté que

32 MERCURE

vous le considériez, vous le trouverez toujours Grand, toujours Magnifique, toujours cause de quelque bien qu'on n'auroit osé espérer.

Quel changement dans le Royaume depuis que les favorables influences de ce grand astre se sont repandues sur les beaux Arts ! La Peinture, la Sculpture, l'Architecture tant civile que militaire, l'art du Jardinage, la Culture des plantes, la Conduite des eaux, les Manufactures des étoffes précieuses, la belle Entente des Habits & des Meubles ; tout s'est perfectionné. On a vu la France prendre une face nouvelle. Paris est devenu le centre de la Politesse & de l'Elegance. C'est d'icy que toutes les Cours étrangères tirent ce qu'elles veulent avoir de plus exquis, soit

pour des Fêtes galantes , soit pour les plus importantes Ceremonies. Les Arts plus spirituels , l'Eloquence, la Poësie , la Musique ont receu encore une augmentation presque incroyable. On parle mieux que jamais, soit au Barreau , soit dans la Chaire. On a banni du Barreau ces Eruditions superflües , ces Citations inutiles , qui faisoient perdre tant de temps aux Juges, & qui contribuient si peu à l'éclaircissement de la Cause. On a banny de la Chaire les Amplifications importunes, cette vaine ostentation d'une lecture mal digerée des Auteurs profanes, & le plus souvent indignes d'estre alleguez dans un discours Evangelique. Les Orateurs de l'un & de l'autre Tribunal ont esté plus fidelles à leur sujet, & s'y sont attachez de meilleure foy.

La Poësie a esté plus austere , plus pure , plus chastiée. Elle n'a pas renoncé seulement au libertinage des mœurs , mais mesme au libertinage des expressions. Toutes ces hardiesses ouïrées , à qui l'on donnoit faussement le nom d'Enthousiasme , ont esté releguées dans le pays du Cacozele , & l'on a reconnu que la Poësie pour estre le langage des Dieux , n'en devoit pas estre moins raisonnable. La Musique s'est encore distinguée infiniment ; au lieu de ces Concerts languissans , qui endormoient nos Peres par l'uniformité de leurs Simphonies , & par la froideur de leurs mouvemens , elle est devenue vive & animée , elle est entrée dans le caractère de toutes les passions , elles les a toutes imitées , elle a causé de l'émotion & du trouble dans l'esprit des Audi-

teurs, & les fameux Spectacles dont elle est le principal ornement, ont montré qu'elle estoit capable de produire encore de nos iours ces miracles de l'Harmonie que l'Antiquité nous a tant vanté. Que diray ie, Messieurs, de ce qui nous regarde de plus près, de ces Compagnies de gens de Lettres, qui à l'imitation de la vostre ont pris le nom d'Académie, & se sont attachées à cultiver les Lettres Françoises? Les Villes d'Arles, de Soissons, de Nismes, d'Angers, de Ville-Franche, de Grenoble, se souviendront éternellement des avantages que ces loüables Institutions leur apporteront. Paris en a déjà recueilly le fruit. Et de quelle utilité pensez-vous que sont encore ces Prix d'Eloquence & de Poësie que vous distribuez de temps en temps? Car

il n'y a rien qui échauffe , qui anime qui pique davantage l'esprit que l'émulation. C'est donc à la véritable affection que Louis le Grand a conçue pour les beaux Arts ; c'est à sa libéralité , ou pour mieux dire , à son discernement & à son bon goust qu'ils sont redevables de leur perfection & de leur éclat. C'est à sa glorieuse protection que nous devons attribuer aussi l'heureuse destinée de l'Académie , qui sans son secours ne seroit peut-être plus rien , ou seroit indubitablement beaucoup moins florissante. Ce n'est pas que le grand Cardinal de Richelieu n'eust cherché tous les moyens d'en assurer la durée ; mais il est mort trop tost après en avoir jeté les fondemens , & les dernières années de sa vie n'ont pas esté assez

paissibles pour pouvoir donner à ce nouvel Edifice son entier accomplissement. C'est un Pere qui a laissé son Enfant en bas âge, & qui ne luy a laissé que des biens douteux. Veritablement le grand Chancelier Seguier luy a servi de Tuteur dans sa minorité ; mais enfin nul ne peut dire ce que l'Academie seroit devenue après cette seconde perte. C'est vous seul, ô grand Roy, qui avez donné un établissement seur & inébranlable à cette Compagnie, & qui l'attachant à vostre sacrée Majesté par une espece d'adoption, avez fait qu'il n'y a plus de personnes de si grand mérite ou dignité qu'elles puissent estre, qui ne se doivent faire un honneur de s'y joindre.

Mais, Messieurs, je ne m'ap-

perçois pas que j'irrite l'Envie en parlant du bonheur de l'Académie comme je fais. Il me semble que j'entens déjà dire que c'est trop faire de cas des *Mutines Grammaticales* qui composent le premier fond de ce Dictionnaire qu'on regarde comme votre principal Ouvrage. Je veux bien, Messieurs, qu'on le dise ; ie ne m'en étonneray point ; il n'y a rien de si beau dans le monde qui ne puisse estre l'objet d'un mépris injuste. Mais que l'Envie ou l'Ignorance en fremissent ; ie ne craindray point d'avancer que ce que ces gens-là appellent *Minuties de Grammaire*, est à le bien prendre la partie de la Litterature la plus necessaire & la plus excellente. C'est ce qui nous fait entrer dans la con-

noissance des plus secrets ressorts
 de la Raison , qui a tant de rap-
 port à la Parole , que dans la
 Langue la plus sçavante de l'U-
 nivers , la Parole & la Raison
 n'ont qu'un mesme nom. Les plus
 stupides d'entre les hommes sça-
 vent bien qu'ils marchent , qu'ils
 voyent , qu'ils entendent ; mais
 il n'y a que les grands Genies
 qui veulent connoître la stru-
 cture & l'entrelassement admi-
 rable des os , des nerfs & des
 muscles , par qui se font tant de
 mouvemens & de sensations diffe-
 rentes. Ainsi l'homme le plus gros-
 sier sçait bien qu'il parle, & qu'il
 se fait entendre aux autres ; mais
 il n'y a que les Esprits du premier
 ordre , qui veulent connoître les
 différentes idées sur lesquelles nos
 paroles se forment , ce qui en fait

40. MERCURE

la justesse ou l'irregularité, la beauté ou l'imperfection, la certitude ou le doute. Il n'est pas donné à tout le monde de démêler les mouvemens presque infinis de cette Faculté toute divine qui agit en nous, qui nous fait faire tant de reflexions, & qui se manifeste en tant de manieres. Cependant c'est ce que font ceux qui s'appliquent à ces pretendues Minuties. Leur occupation n'est qu'une attention continuelle sur les premiers & les plus intimes organes de la Raison, & tandis que le vulgaire s'imagine qu'ils perdent leur temps à des speculations frivoles & inutiles, les sages admirent ces profondes meditations qui les font penetrer dans l'artifice du plus merveilleux Ouvrage de la Divinité.

Ainsi nous voyons les plus grands personnages, s'estre tres-serieusement attachez à l'estude des mots. Le Fondateur de l'Empire Romain Jule Cesar, au milieu de ses plus importantes affaires, fit deux Livres de remarques sur la Langue Latine qu'il adressa à Cicéron, & dont il paroist encore quelques fragmens. Charlemagne, ce fameux Roy de France, de qui la grandeur s'est incorporée avec le nom propre, travailla pareillement à l'embellissement de sa Langue, qu'il reduisit sous de certaines regles, & dont il composa luy-mesme une Grammaire. Après cela faut-il s'étonner si vostre travail trouve de l'appuy & de l'agrement sous un Roy du Sang de Charlemagne, & qui se montrant si di-

gne heritier de ce grand Empereur par sa valeur & par l'étendue de sa domination, n'est pas moins son successeur dans cet amour de sa Langue naturelle.

C'est sous les auspices de ce Pere de la Patrie que l'Academie achève ce fameux Dictionnaire, dont on ne peut assez louer la beauté & l'utilité. Athenes ny Rome ne nous ont rien laissé de si parfait en ce genre; car les Dictionnaires de leurs Langues que nous avons aujourd'hui, n'ont point esté composez par les Anciens, dans les bons siècles, dans les siècles à faire autorité, mais par des Modernes, ou bien par des Auteurs qui ont véritablement vescu en des temps où l'on parloit encore Latin & Grec; mais c'estoit en des temps où l'on avoit déjà perdu le bel usage de cel

Langues. L'Academie au contraire nous donne une image de la Langue Françoisse, en son estat de perfection; non point comme elle estoit autrefois; c'est pourquoy elle rejette les mots qui sont entierement hors d'usage, ny comme elle est dans la bouche des Artisans, ou de ceux qui enseignent les Sciences; c'est pourquoy elle rejette les mots d'Arts & de Sciences, la pluspart desquels mesme ne sont pas François, mais Grecs ou Arabes. Elle s'est retranchée à la Langue commune telle qu'elle est dans le commerce ordinaire des honnestes gens, & telle que les Orateurs & les Poëtes l'employent. Par ce moyen elle embrasse tout ce qui peut servir à la noblesse & à l'élégance du Discours. Elle définit les mots les plus communs, dont les idées sont fort simples,

ce qui est infiniment plus mal-aisé que de définir les mots des arts & des Sciences dont les idées sont fort composées. Ainsi il est bien plus aisé de définir le mot de Telescope , qui est une Lunette à voir de loin , que de définir le mot de Voir. Chacun en peut faire l'expérience. Cela laisse à juger quelle prodigieuse entreprise a esté celle de l'Academie ; quand elle s'est chargée de définir tous les mots communs de la Langue Françoisse ; & quand elle n'auroit pas reussi en tous, ne luy est-ce pas une grande gloire que d'avoir reussi en plusieurs ? Le Dictionnaire de l'Academie n'est pas seulement estimable par les Definitions de tous les mots , mais par la quantité des belles façons de parler , où chaque mot est employé & par

l'explication des divers sens qu'il peut recevoir ; de sorte qu'il n'y a point de François qui ne soit étonné & ravi de trouver tant de richesses dans sa Langue. Il y a mesme un agrément infiny répandu par tout. Quand on cherche un mot dans les autres Dictionnaires, on ferme le livre dès qu'on s'en est éclaircy. Il n'en est pas de mesme du Dictionnaire de l'Academie. On n'entame guere un mot, tel qu'il puisse estre, qu'on ne soit tenté de le lire tout entier, parce qu'on voit l'histoire du mot, s'il faut ainsi dire, & qu'on en remarque la naissance & le progrès. Mais, Messieurs, qu'ay-je affaire de vous entretenir plus long-temps d'un travail dont vous allez estre témoins ! Il ne me reste qu'à vous exhorter de répondre à l'attente

*de l'Academie , qui vous ayant
donné tous ses suffrages , ne peut
pas diffimuler qu'elle s'est promis un
grand secours de vostre assiduité &
de vos lumieres .*

Après vous avoir fait part
d'un si grand nombre d'ou-
vrages sur les Conquestes de
Monseigneur le Dauphin , je
ne puis m'empescher d'y ajoû-
ter un Madrigal qui a esté
estimé de tout le monde. Il
dit beaucoup en fort peu de
Vers , & il seroit mal aisé de
faire un plus bel éloge de ce
Prince.

SUR LA CAMPAGNE
de Monseigneur le Dauphin.

P*Prince, que vos desseins sont
beaux !*

Le Monarque puissant qui fait
 trembler la terre ,
 Remet en vos mains son tonnerre :
 Vous punissèz ses injustes Rivaux
 Vous marchés sur ses pas , vous va-
 lez à la gloire ,
 Vous faites les doux soins de l'ai-
 mable VICTOIRE ,
 Vous sçavez foudroyer le rempart le
 plus fort ;
 Vous bravez les Saisons vous affron-
 tez la mort ;
 Sur les cœurs des Soldats vous avez
 tout empire ,
 Rien ne peut résistr à vos genereux
 coups ;
 La France vous benit , l'Univers
 vous admire ,
 Et Loüis est content de vous

Quoy que vous ayez déjà
 vu une traduction de la Fable

Latine que le Pere Commire ,
 Jesuite , fit dans le temps que
 Monseigneur alla mettre le
 Siege devant Philisbourg ,
 celle que le Pere Prost , aussi
 Jesuite , a faite de la mesme
 fable , a esté si approuvée ,
 qu'elle merite de trouver icy
 sa place. Si la matiere n'est
 pas nouvelle pour vous , vous
 y trouverez au moins des
 beautez nouvelles par la di-
 versité des expressions. Le
 Pere Prost n'est pas seulement
 un excellent Poëte François,
 Latin & Grec mais il est en-
 core un grand Orateur. Il a
 donné d'éclatantes preuves
 de son éloquence en plusieurs
 occasions dans le College de
 la Ville d'Arles où il a pro-
 fessé la Rhetorique avec beau-
 coup de succès.

LE

LE LION
Qui vange son Pere.

*V*N Lion, la terreur des Climats
Africains,

Aussi juste que debonnaire,
Crut enfin qu'à ses grands & glo-
rieux desseins

Le sang n'estoit plus necessaire,
Et que de ses Rivaux exauçant les
souhaits,

Il pouvoit leur donner ou la Trêve,
ou la paix.

Dans les Plaines, dans les Boc-
cages,

A l'abry de sa foy païssoient tous
les Troupeaux,

Et les Monstres les plus sauvages
Vivoient en un profond repos.

Heureux, s'ils avoient sceu con-
noistre.

Vn sort si tranquille & si doux.
Avril 1689. C

*Et si l'orgueil n'eust fait renaître
Dans ces cœurs peu soumis d'autres
transports jaloux.*



*Celuy dont cependant l'œillade
foudroyante
Pouvoit soumettre encor le Nomade
à ses Loix ,
Sous une douceur si constante
Leur sembla n'estre plus ce qu'il fut
autrefois.*

*Ils crurent que la complaisance
N'estoit en luy que lâcheté,
Et qu'enfin la seule impuissance
Luy pouvoit inspirer tant de tran-
quillité,
De là naissent par tout de secrettes
intrigues ,
On ne songe qu'à se vanger ,
Et tous cherchent à s'engager
Dans les cabales & les ligue.
A ces bruits impreveus le Lion dé-
daigneux ,*

*Tu le sçauras, dit-il, Troupe lâche
& vulgaire,*

*S'il est encore dangereux
En troublant mon repos d'irriter ma
colere.*

*Il aiguisoit déjà, penetré de dépit,
Griffes & dents pour la vengeance,
Lors qu'un jeune Lion, de son sang
l'esperance,*

Calme sa fureur & luy dit.

C'est à moy seul, Seigneur, qu'appartient cette gloire,

*Déjà fameux par cent combats,
N'est-il pas temps que sur vos pas
Vous me voyiez enfin courir à la
Victoire ?*

Il suffira de ma valeur

*Pour punir ces lâches coupables,
Vos coups leur enfleroient le cœur,
Et leur seroient trop honorables.*



*Le Heros des Forests charmé de
ces transports,*

*Et joyeux de renaître en cette ame
guerriere ,*

N'ose résister aux efforts —

D'une ardeur si noble & si fiere.

*Ils se separent donc , & plein d'un
beau courroux*

*Le Lionceau bien-tost fait voir quel
est son Pere.*

*Tel qu'autrefois après les Loups
Il avoit exercé sa naissante colere ,*

*Tel il fait ployer sous ses coups
L'Ours & le Leopard, le Tygre & la
Panthere.*

*Tous sont effrayez de ses cris ,
Il terrasse les uns, les autres il de-
chire ;*

*Et l'on n'en voit aucun qui confus
& surpris*

Ne l'apprehende & ne l'admire.

En vain dans le creux des rochers,

Ou dans les plus affreuses Isles,

*Ils esperent trouver des retraites
tranquilles ,*

Au milieu de tant de dangers,
 La peur, le desespoir, la honte
 Leur font en vain pour fuir precipi-
 ter leurs pas,

Par tout le Conquerant les brave &
 les surmonte,

Il porte par tout le trépas.

La Corneille à ce grand spectacle,
 Prononça, dit-on cet oracle.

N'estoit-ce point assez, Monstre trop
 malheureux,

D'avoir un Lion à combattre ?

Pour vous confondre & vous
 abatre,

Falloit-il en irriter deux ?



Qui peut de cette Fable ignorer
 le mystere,

N'a qu'à jeter les yeux sur les rives
 du Rhin,

Où d'un autre Loüis le glorieux des-
 tin

Fait revoir tous les jours le destin
 de son Pere.

Je vous envoie un Air nouveau de Monsieur Martin, Auteur des Airs à deux & à trois parties, que debite le Sr Guerout. Celuy qui en a fait les paroles, fait parler l'Amour, dans les trois couplets que vous allez lire.

G A V O T T E.

Sans flèches, sans carquois
 Je viens chasser dans ces bois,
 Avec des Armes moins terribles
 Qui ne sont pas moins invincibles,
 Pour ranger sous mes loix
 Les jeunes Nymphes insensibles ;
 Sans flèches, sans carquois
 Je viens chasser dans ces bois.



Non, non, ne craignez pas
 De vous prendre à mes appas,
 La liberté n'est point charmante.



1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Est il un cœur qui s'en contente ?

Venez , suivez mes pas ,

*Dans ces beaux lieux où tout en-
chante ,*

*Non , non , ne craignez pas
De vous prendre à mes appas .*



Avec d'aimables nœuds

Je prens les cœurs amoureux ;

Le moins cruel , le plus sauvage ,

Le plus constant , le plus volage ,

Heureux ou malheureux ,

Il n'en est point que je n'engage .

Avec d'aimables nœuds

Je prens les cœurs amoureux .

Quoy que le Roy soit au-
jourd'huy le seul dans toute
l'Europe , que le soin de dé-
fendre la Religion Catholi-
que occupe , les grandes affai-
res qu'il faut qu'il soutien-
ne pour prévenir ce qu'il se-

roit infallible qu'elle souffriroit , si les Ennemis de ce Monarque remportoient sur luy quelque avantage considerable , n'ont pas empesché qu'il n'ait assisté à toutes les Predications du Pere de la Ruë Jesuite , qui avoit esté nommé pour prescher pendant le Carême trois fois la semaine dans la Chapelle de Versailles. C'est un avantage qu'il avoit déjà eu il y a fort peu de temps , & la satisfaction que toute la Cour avoit receuë de ses Sermons , avoit fait souhaiter de l'entendre encore pendant un autre Carême, Sa Majesté en a esté tres contente , & la Predication qu'il fit le jour du Vredy - Saint , fut admirée de tous ceux qui l'entendirent.

Le Roy n'a manqué à aucun des Offices de la Semaine Sainte. Il n'y a rien d'extraordinaire en cela, puis que ce Prince ne s'en est jamais dispensé. Il est vray que pendant ses indispositions, Monseigneur le Dauphin a fait quelquefois la Ceremonie du jour de la Cene pour Sa Majesté, à cause des fatigues qui sont attachées à un devoir si pieux. Presentement que ce Monarque jouit d'une parfaite santé, quoy qu'il soit continuellement appliqué aux affaires de son Etat, il s'acquitte luy-mesme de cette penible fonction. Je ne vous repete point ce que je vous en ay écrit plusieursfois. La Predication faite ce jour-là par Mr l'Abbé Roquete, qui en parlant

C. L.

des treize Pauvres que Sa Majesté sert à table après leur avoir lavé les pieds , fit voir que les actions d'humilité que fait ce grand Roy , luy sont aussi naturelles que toutes les grandes choses que nous voyons tous les jours de luy. Cet Abbé en fit une fort vive peinture , qui fut écoutée avec autant de plaisir qu'elle causa d'admiration. En faisant l'éloge de Sa Majesté , il n'oublia pas de parler de Monseigneur le Dauphin. Il dit que Dieu pour récompenser le Roy de son zèle pour l'Eglise , luy avoit donné un Fils qui marchoit sur ses glorieuses traces , ce qui estoit la récompense des Justes. L'Absoute fut faite ensuite par Mr de Biscara , Evêque

que de Besiers. Ce même jour, Monseigneur le Duc de Bourgogne servit le Roy à la Cene pour la première fois. Il avoit une extrême impatience de voir arriver le Jeudy Saint, pour avoir cet honneur, & il en fit connoistre sa joye, lors qu'il dit en se levant ; *J'auray le plaisir de voir aujourd'huy treize fois le Roy.* Il disoit cela à cause que les Princes portent les plats de chaque service, & que l'on sert treize Pauvres. On ne sçauroit trop admirer l'esprit de Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui dit tous les jours cent choses fort au dessus de son âge. Monseigneur le Dauphin porta aussi les plats dans cette Ceremonie, & fut secondé dans la mes-

me fonction , par Monsieur,
 Monsieur le Duc de Chartres,
 Monsieur le Duc , Monsieur
 le Prince de Conty , Mon-
 sieur le Duc du Maine, Mon-
 sieur le Comte de Toulouse ,
 Monsieur le Duc de Ven-
 dosme , & plusieurs Seigneurs
 Monsieur le Prince les prece-
 doit tous à la teste des Mai-
 stres d'Hostel , en qualité de
 Grand Maistre de la Maison
 de Sa Majesté.

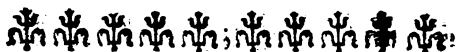
Le Samedy-Saint , le Roy
 fit ses Devotions , & toucha
 huit cens Malades qui rem-
 plissoient deux Galeries de
 Versailles. Ils receurent en
 mesme temps chacun une
 piece de quinze sols , suivant
 l'usage ordinaire. Sa Majesté
 parut d'une santé parfaite
 dans ce penible exercice , &

s'en acquitta avec cet air qui marque la satisfaction qu'Elle reçoit toutes les fois qu'Elle fait du bien. Elle distribua ce jour mesme les Benefices vacans, ce qu'Elle a coutume de faire les jours qu'Elle fait ses Devotions, afin de ne s'appliquer qu'aux choses qui regardent l'Eglise, & d'estre plus inspirée du Ciel pour le choix de ceux qui la doivent gouverner. Je vous parleray dans la suite de cette Lettre de ceux qui furent nommez ce jour là pour remplir ces Benefices.

La Reine d'Angleterre qui s'estoit retirée aux Filles de Sainte Marie de Chaillot pendant la Semaine sainte, y a donné de tres grandes marques d'une veritable pieté.

Celle du Roy son Epoux ,
& son zele pour la Religion Catholique , qui luy fait hazarder une Couronne pour maintenir la pureté de sa Foy , meritent tant de loüanges , que vous sçaurez bon gré à une personne de vostre Sexe , dont vous avez déjà vû avec plaisir d'autres Ouvrages , de ce qu'elle s'est appliquée à faire l'éloge de ce grand Monarque. C'est de Madame de Pringy que je veux parler. Vous connoissez la beauté de son genie : ce que vous allez lire est de sa façon.





DISCOURS

A la gloire du Roy de la
Grande Bretagne.

LA Justice & la Bonté doi-
vent estre le partage du
cœur des Rois ; quand ils posse-
dent ces deux excellentes quali-
tez , leurs moindres actions con-
tribuent à leur gloire , ils n'or-
donnent rien que de juste , &
n'autorisent que ce qui est bon.
Ils sont exempts de vices , &
comblez de vertus , & tout le
cours de leur vie est un tissu de
victoires. Mais si la Justice &
la Bonté rendent un Monarque
si recommandable , lors que la
piété & la valeur viennent aug-

menter son mérite , que ne doit-on point dire pour son Eloge , & quelle est l'admiration qui peut égaler ses vertus ? Foible image du Heros , dont je voudrois faire le portrait : Sa Justice , sa Bonté , sa valeur & son zele ont esté plus loin que mon idée. Ce n'est point assez de les connoître pour les dépeindre ; celui qui les possède est le seul qui les peut apprendre aux hommes. C'est sur son auguste front qu'on voit briller les grandeurs que je voudrois décrire. C'est là qu'on remarque ce courage intrépide , & cette fidélité inviolable au culte de Dieu que les plus grands malheurs n'ont pû ébranler. C'est là enfin que l'on trouve le regne des vertus & des grandeurs. En effet , Grand Prince , qui a jamais résisté à l'injustice

avec autant de fermeté que vous ? Si vostre valeur vous a fait remporter tant de victoires dans les combats , & si par vos Conquestes vous avez ceint vostre teste de Lauriers , vous n'avez pas fait plus pour vostre gloire que vos Ennemis propres , qui en troublant vostre repos par leurs iniustes proiets , ont donné le dernier trait à l'éclat de vos vertus. Ils ont fait triompher cette intrepidité qui ne se peut connoître que dans les épreuves ; l'on vous a veu d'un même œil recevoir la Couronne que le Ciel vous a donnée , & attendre l'Ennemy qui venoit pour vous l'arracher ; moins troublé que surpris à l'aspect de sa cruauté , vous estes demeuré tranquille parmi un Peuple Infidelle , & vous avez triomphé malgré la lâcheté qu'ils ont eue à trahir vos interests. Tout ce Royaume a tremblé pour vous au bruit. &

au succès du mouvement des armes de ce Prince perfide qui a revolté vos Sujets ; chaque cœur a poussé des soupirs vers le Ciel en vostre faveur ; mais nostre crainte a cessé dans l'esperance que Dieu n'abandonneroit point un Prince fidelle , dont le Zèle estoit occupé à agrandir son culte , & nous avions lieu d'attendre ce secours du Dieu des Armées : Vous combattiez pour son saint nom , c'estoit sa cause qui vous enflammoit , & nostre confiance estoit d'autant plus iuste , que vostre Loy étoit veritable , vôtre Couronne legitime , & vostre vertu consommée. Quand tout l'Enfer s'armeroit contre vous , le Ciel vous protégera , & vos ennemis demeureront couverts de honte & de confusion , & trouveront leur ruine dans leur entreprise. L'on verra cet Ambitieux tomber du faiste de son orgueil dans

l'abîme du neant où vous le reduirez, & vous reprendrez cet Empire que vous n'avez quitté quelque temps qu'afin de l'affermir pour toujours. C'est à un Prince aussi brave que vous l'êtes, que le Ciel réserve la gloire d'affervir ce Peuple belliqueux, & de faire de l'Angleterre, une Cité heureuse où les Rois vertueux, & les Peuples soumis trouveront un eternal repos. Si David vit autrefois son Fils revolté contre luy par un ordre de la Providence, c'estoit pour augmenter sa vertu & sa gloire. Il demeura sans ressentiment, & aimant autant le coupable qu'il haïssoit le crime, son cœur fut partagé par deux mouvemens contraires qui firent éclater sa vertu. Il vainquit ce téméraire infortuné, & la faute de ce Fils malheureux fit la gloire de ce Pere juste.

Belle image de ce qui vous a ~~de~~
 grand Prince ! C'est de l'iniure que
 vous a faite ce Gendre malheureux ;
 que vous tirerez le plus de gloire.
 Son dessein sera sans succès, comme
 il est sans raison, & l'apparence
 flatteuse qui le seduit, ne servira
 qu'à augmenter la rigueur & la
 honte de son sort. Ces deux Mons-
 tres qui se sont fait redouter, l'Am-
 bition & l'Erreur, deviendront les
 esclaves de vostre foy, & la Renom-
 mée avec ses cent voix instruira
 tout l'Univers de vos triomphes.
 Quand la valeur vous rendit si
 recommandable dans ces combats
 où vostre courage se signala d'une
 maniere si glorieuse, quel senti-
 ment de respect & de veneration
 n'inspirâtes-vous pas ? Et lors que
 vostre zele pour la Religion vous
 fit preferer la verité à la puissance,
 & que vostre foy vous tint lieu de

toutes choses , que vous causâtes d'admiration ! L'on vous contem-
ploit comme un autre Abraham
qui faisoit consister sa principale
grandeur dans sa foy & dans sa
constance ; mais quand on vous
voit ne vous pas contenter d'être
fidelle , mais vouloir communi-
quer cette mesme fidelité à tous
vos Peuples , desireux de porter le
flambeau de la verité dans des
esprits où le Demon de l'erreur
repand les tenebres , l'on ne
peut assez vous admirer. Vous
commenciez déjà cette grande
œuvre que la force du Tres-haut
vous fera achever , & la réussite
en estoit assurée , si vous n'a-
viez eu qu'un Demon à com-
battre ; mais l'orgueil est venu
secourir l'erreur , & ces deux
puissances de l'Enfer viennent
d'allumer un feu qui les doit

70 M E R C U R E

consumer. C'est icy, grand Prince, où vous acheverez ce grand ouvrage, soutenu par les forces du plus grand Roy de l'Univers ; tous deux unis de rang & de cœur, tous deux grands Monarques, que ne peut point une si belle union ? Reposez, grand Prince, à l'ombre des Lys iuques au moment que L O U I S LE GRAND, comme un Soleil secondant par sa clarté & par sa chaleur vostre lumière & vostre force, vous fera vaincre par son secours, comme autrefois le Soleil fit à Josué à la Bataille des Gabaonites, avec cette difference, que le Soleil arresta un moment son cours pour le favoriser au lieu que Louis le Grand poursuivra le cours de ses victoires, pour contraindre cette partie du monde qui vous doit obeir, à confesser sa révolte &

*sa perfidie , & à chercher dans
vostre bonté le pardon que leurs
crimes ne méritent pas d'obtenir.
Fasse le Ciel, grand Monarque, que
tout vous réussisse , que vos justes
desseins s'accomplissent parfaite-
ment , que vostre prospérité égale
vos vertus , & que vos jours soient
longs & heureux autant que la
France le souhaite.*

On peut dire que ce qui
regarde Sa Majesté Britanni-
que est la grande affaire qui
fait aujourd'huy remuer toute
l'Europe. Elle donne à parler
aux Politiques , & deux jours
après que je vous ay envoyé
la cinquième partie des affai-
res du Temps , il a paru un
Ouvrage sur ce même sujet.
Il a pour titre , *Lettre d'un Mi-
lord absent de la Convention , à un
de ses Amis* , & on marque que

cette Lettre a esté traduite de l'Anglois. Elle est digne de l'attention des Curieux & celuy qui l'a écrite , quel qu'il soit , traite sa matiere en habile homme. Aussi tous ceux qui l'ont vûe luy ont-ils rendu justice. Comme elle fait bruit. & que c'est avec beaucoup de raison qu'elle est estimée , j'ay de la joye de m'estre rencontré en plusieurs endroits avec son Auteur, & je me flate par là que ce que je vous ay envoyé sur les affaires du temps avant qu'elle fust tombée entre mes mains , ne déplaira pas. Quoy que cette Lettre soit fort recherchée , elle n'a pas encore esté veüe de tous ceux qui la souhaitent , à cause qu'on ne la debite pas , & qu'on a de la peine à la trouver. C'est ce
qui

qui m'engage à vous l'envoyer, afin que ceux de vostre Povince qui ne l'ont pas veuë, puissent satisfaire leur curiosité. Je m'en fais un plaisir d'autant plus grand, qu'on verra par là que je ne cherche qu'à faire connoistre tout ce qui merite d'estre applaudy. l'ay cru devoir retrancher quelques lignes du commencement dans la copie que vous trouverez icy, non que je prenne la liberté de les condamner ; mais parce que ce que je vous envoie devenant public, je dois garder plus de mesures que ceux qui font courir leurs Ouvrages sans y mettre leur nom ; c'est ce qui est cause que je tâche fort souvent à envelopper de certaines veritez qui

Avril 1689.

D

ne doivent pas estre toujours dites crument , & en nommant les gens. Le petit retranchement que j'ay fait ; n'oste rien de la beauté de l'Ouvrage, & ne doit point faire croire qu'il y ait quelque chose de retranché dans le reste. Il est certain que dans l'estat où je vous l'envoye , on ne la doit pas moins considerer , que si j'y avois laissé les cinq ou six lignes que ie me suis cru obligé de supprimer. Voicy cette Lettre.

MY LORD,

Vous paroissez surpris de ce que je n'ay pas repondu à la lettre , par laquelle vous me pressiez avec tant d'instance de me rendre à Londres pour prendre ma place à la Con-

vention dans la Chambre des Seigneurs. Vous le ferez donc encore davantage, quand vous sçauvez que la Lettre que j'ay reçue : aussi bien que les autres Seigneurs qui sont demeurez dans les Provinces, n'a pas eu plus d'effet sur moy que toutes les raisons que vous m'avez alleguées. Je vous diray mesme franchement, qu'elle m'a entierement confirmé dans ma premiere resolution, de demeurer chez moy, & de ne prendre aucune part à vostre Assmblée, me doutant bien que nous n'étions mandez que pour la forme, & qu'on ne craignoit rien tant que de voir la Chambre des Seigneurs complete. Carenfin, Mylord, vous conviendrez avec moy, que si nous nous estions tous rendus à Londres, nous n'auriez pas esté les maistres; de faire tous ce qu'il a plu à vo-

stre nouveau Roy, puis que manquant de deux ou trois voix pour faire prevaloir le resultat des Communes, il a esté obligé d'employer les menaces & les promesses pour en gagner encore huit ou dix, afin de le faire passer. Vous pouvez croire, que moy & la pluspart de ceux qui sont demeurez dans les Provinces, n'aurions pas esté de cet avis. Ainsi je vous prie de me dire, si vous & environ soixante qui vous ont suivy, auriez esté capables de donner la loy à plus de six-vingt qui n'avons eu aucune part à vos délibérations. J'ay donc bien compris, que quand on nous faisoit écrire au nom de la Chambre Haute, & qu'on engageoit nos amis particuliers à nous presser de venir à Londres, on se mocquoit de nous & d'eux, & qu'on ne crai-

gnoit rien davantage que de voir les Pairs du Royaume assemblez en nombre complet ; puisque jamais ils n'auroient pris des resolutions si extravagantes ny si contraires au bien de l'Etat , que celles que vous avez prises. Je pardonne à de petits Gentilshommes comme qui se trouvant les premiers de leur race honnorez du titre de Mylord , & égaletz à ceux , dont autrefois ils auroient souhaité d'estre les domestiques , ont esté les plus échauffez à prendre possession de ce nouvel honneur , qu'ils ont obtenu du Roy , pour lequel ils ont si peu de reconnoissance. Je pardonne aussi à Mylords que le desordre de leurs affaires a jettez dans le mauvais party , & à ceux qui s'y sont laissez entrainer sans trop sçavoir pourquoy , comme il arrive

Souvent parmy nous. Mais en vérité je ne puis comprendre comment plusieurs autres qui n'avoient pas les mesmes pretextes , ont eu assez de lâcheté pour prendre part à une entreprise aussi noire & aussi abominable , que celle de renoncer à l'obeissance qu'ils doivent par serment à leur Roy legitime, pour se rendre esclaves du Prince d'Orange.

Vous me direz que je parle en Papiste , en defenseur du Pouvoir arbitraire ; mais vous sçavez bien que je suis de la Religion Anglicane : que j'ay eu tres-pen de part dans les affaires , & si peu de faveur depuis la mort du feu Roy , que ie ne puis estre suspect de prévention. J'avoue que j'ay loüé indifferemment le Zele qui portoit le Roy à favoriser autant qu'il luy fa-

estoit possible ceux qui estoient de sa Religion, & à tâcher de leur procurer quelques repos dans ce Royaume ; mais j'ay toujours crû aussi bien que plusieurs de nos amis que vous connoissez, que nous ne devions rien craindre de tous ces desseins imaginaires de détruire la Religion protestante, persuadé comme j'estois, & comme ie suis encore, qu'on ne pouvoit employer des moyens plus contraires aux intentions de sa Majesté, que ceux qui ont esté mis en usage pour avancer la Religion Catholique. Ainsi il ne m'est i jamais venu dans l'esprit que la Religion Anglicane dût recevoir le moindre préjudice de tout ce qui a donné l'alarme à quelques Protestans de bonne foy, que d'autres qui ne se soucient guere de la

*Religion ont engagez sous ce pre-
texte dans les affaires où nous som-
mes presentement, & dont ie ne
crois pas que nous voyons si tost
la fin.*

*Mais, dit-on, le Roy a donné des dis-
penses du serment du Test à tous les
Catholiques qu'il a employez; il les
a avancez dans les premieres Char-
ges, il en a rempli ses Troupes, &
il vouloit se servir d'eux pour op-
primer nostre Religion & nos liber-
tez. Je sçay bien, Milord que
depuis un an on a tâché de don-
ner à cette occasion l'alarme à tous
les Protestans, & j'avouë même que
j'ay cru durant quelque temps qu'il
en pouvoit estre quelque chose; mais
il paroist clairement qu'elle estoit
bien fausse, puis que si le Roy avoit
pris ces mesures, il n'auroit pas esté*

si vilainement trahi : au lieu que s'étant fié à des Protestans , il en a trouvé à peine un seul qui se soit mis en devoir d'exposer sa vie pour luy. En verité , Mylord , je suis bien fâché que nous ayons fait un si grand tort à nostre Religion ; car qu'est le Prince qui pourra jamais se fier à nous , puis que toutes les Declarations de nostre Eglise & de nos Universitez , nos sermens , & tout ce qu'il y a de plus sacré parmy les hommes , ne nous engagent qu'autant qu'il nous plait : Après cela , que nos Evêques & nos Ministres preschent contre les Catholiques , & qu'ils leur reprochent que leur doctrine détruit les devoirs des Sujets envers leurs Souverains.. On n'aura pas de peine à leur répondre , & je m' imagine déjà que plusieurs feront de beaux Commentaires sur le

Sermon que ce petit hypocrite d'Evesque d'Ely prononça au couronnement du Roy , & sur les décisions de l'Université d'Oxford. l'avoué que ie ne sçay pas ce qu'on leur pourra répondre , si ce n'est que tous les bons Protestans traiteront ceux qui ont entraîné vostre Convention à de si grandes extremitez , comme des rebelles sans foy & sans loy , & que si plusieurs honnestes gens , qui n'ont pas esté de l'avis des Communes , meritent quelque excuse , les autres seront considerez par les veritables enfans de l'Eglise Anglicane comme des Heretiques , avec lesquels ils ne peuvent avoir aucune communion. J'ay écrit sur ce sujet à un bon Evesque sçavant & homme de bien , & ie suis comme assuré qu'il sera de mon avis. Si ceux qui ont eu part à vos resolu-

zions, vous ont dit d'assez bonnes raisons pour lever tous les scrupules qui pouvoient vous en détourner, vous me ferez plaisir de m'en faire part; car ie vous avouë; que quoy que ie ne me pique pas d'estre grand Theologien; ie crois néanmoins en sçavoir assez pour estre moralement certain qu'ils n'ont pû vous en alleguer aucune capable de satisfaire ceux qui ont la moindre teinture des devoirs du Christianisme. Mais je suis assuré que toutes leurs resolutions ne peuvent estre fondées que sur les maximes detestables de Buchanan, de Doliman; de Milton, & de semblables Saints du party Presbyterien, dont apparemment les Livres, quoy que condamnez & défendus tant de fois par les Parlemens, & par l'Eglise Anglicane, seront réimprimez bien-

toſt par ordre de la Convention.

Ce n'eſt pas que ie croye qu'en cette occaſion les principaux Acteurs ayent eſté fort tourmentez de ſcrupules. Rien n'en guerit mieux que l'eſprit fanatique , qui a abſolument regné dans voſtre Aſſemblée , ſur tout dans cette Chambre baſſe , toute compoſée de Non Conformiſtes Preſbyteriens , qui en devoient être exclus ſelon les loix d'Elizabeth , & tant d'autres conſecutives , Mais vous n'avez qu'à laiſſer faire voſtre nouveau Roy. Il ne ſe verra pas plutôſt bien établi ſur le Troſne , qu'il travaillera efficacement à vous inſpirer des maximes plus chreſtiennes , & ie ſuis perſuadé que Meſſieurs les Evesques ſeront les premiers qu'il reformera ſur le pied des temps Apo-

stoliques , en les déchargeant de ces richesses inutiles, & de ces honneurs mondains , pour les reduire, suivant le souhait de feu Mylord Schafsbury , à une pension de cent livres sterling chacun. Ils n'auront la pluspart que ce qu'ils meritent, & si je puis me résoudre d'aller à vostre Parlement , ie vous promets par avance que i'y travailleray de tout mon pouvoir. Mais en toute autre chose ie vous déclare que je ne seray jamais de vôtre avis , & qu'il ne tiendra pas à moy, que ie n'engage tous les Seigneurs qui ont quelque confiance en moy , à détruire s'il est possible, tout ce que vous avez fait à vostre Convention ; lors que, comme j'espere , la Nation ouvrira les yeux, & sentira toute l'infamie dont vous l'avez couverte. Il est vray que nous n'avons pas besoin de nous assembler pour cela ; car ce

feroit supposer que ce que vous avez fait a esté de quelque autorité, au lieu qu'il est nul & extravagant en toutes manieres. Il faut que vous ayez tous perdu l'esprit, si vous croyez que nous puissions considerer comme des Loix, les resultats de vos deux Chambres. Vous sçavez bien que nous ne connoissons point de Loix en Angleterre, que celles qui se font par autorité legitime; c'est à dire, par le Roy dans son Parlement. Il est impossible d'en trouver d'autres dans les recueils de nos Actes, & on n'en connoist point d'autres dans nos Tribunaux. Je m'en rapporte à ces Jurisconsultes qui vous servent de Conseil, après l'avoir esté de tous les Séditieux & conspirateurs qui ont esté mis en Justice depuis quelques années, Ces beaux Legistes, & vous

aussi, sçavez bien que le Roy seul a l'autorité de convoquer les Pairs & les Communes, & vous l'avez assez reconnu, puis que vous n'avez osé prendre le nom de Parlement. Quelle est donc l'autorité qui vous a assemblez, sinon celle du Prince d'Orange à qui vous l'avez donnée, quoy que vous ne l'eussiez pas ? Et quand vous auriez esté en estat de la luy donner, il n'estoit pas capable de la recevoir ny de l'exercer, puis qu'entrant en armes dans ce Royaume, se déclarant contre le Roy, & entreprenant sur la liberté de Sa Majesté, il a encouru le crime de haute trahison au premier chef, & perdu par forfaiture tous ses droits, honneurs, & prerogatives, s'il est membre

de l'Etat : s'il est étranger , c'est un Ennemy public , que la Nation doit détruire & combattre , à peine de felonie ; & auquel on ne peut obeir sans encourir la haute-trahison. Voilà cependant l'autorité qui vous a convoquez : & qui de vostre propre aveu n'a pu faire cette Assemblée que nos Loix appellent Parlement.

Cependant vostre Convention qui ne pouvoit pretendre un pouvoir plus grand que le Parlement , a fait ce que jamais parlement legitime n'a osé faire. Elle a jugé le Roy , & elle a déclaré que sa retraite forcée estoit une abdication & une renonciation à la Couronne ; que le Trône estoit vacant , & ensuite elle en a disposé en faveur du Prince

d'Orange. Je vous prie de me
mander quels exemples vostre
Conseil d'Avocats vous a fournis
pour regler vos Deliberations.
Sont-ce les actes des Spencers ,
& des autres seditieux , ou ceux
de Cromwel ? Je ne sçay que
ceux-là qui ont avancé que lors
que le Roy ne se gouvernoit pas
selon les loix , on pouvoit l'y
obliger en prenant les armes con-
tre luy , mais vous sçavez que
tous les Parlemens ont mis cette
entreprise au nombre des crimes
de Haute-Trahison. Aussi vous
vous estes avisez d'un bel expe-
dient , sur lequel je m'attens que
vous justifierez vostre conduite ,
C'este que vous n'avez pourvû à
la Couronne que comme vacante ,
& que vous ne l'avez pas fait
vaquer. En verité, Mylords , c'est

bien se moquer de toute la Nation, que de prétendre se sauver par de semblables distinctions. Dites-moy, ie vous prie, en vertu de quelle Loy avez vous déclaré que la Couronne estoit vacante? Un tas de Seditieux convoquez tumultuairement par un Usurpateur, peut-il prononcer sur une semblable matiere? Le Royaume d'Angleterre est-il électif, & peut on trouver quelque exemple non contesté qui autorise le Peuple à en disposer, ny mesme à le déclarer vacant? Un Royaume hereditaire peut-il vacquer, sinon par la mort du legitime possesseur? Vostre nouveau Roy l'auroit peut-estre fait vacquer de cette maniere, mais quand ce Royaume seroit vacant, n'y avoit-il point d'he-

ritier presomptif ? Ce Prince de Galles , sur la naissance duquel toute l'Angleterre & le Prince d'Orange mesme ont solennellement complimenté le Roy , n'est-il plus au monde , & ne meritoit-il pas qu'on fît quelque mention de luy ? Il n'est pas en âge d'avoir violé ce prétendu contract original que vous avez imaginé entre le Roy & son Peuple , & ainsi , supposé que le Trône fût vacant , il luy appartenoit. Je sçay bien que le Prince d'Orange le traite d'Enfant supposé , & cela est digne de sa conscience timorée ; mais en bonne foy , ne conviendrez-vous pas avec moy , que toutes les preuves prétendues qu'il fait publier par ses Emissaires pour établir cette supposition sont si notoirement faus-

ses , qu'il en a eu honte , & qu'il n'a osé vous demander que vous declarassiez que ce Prince estoit supposé. Comme donc vous ne l'avez point fait , apparemment vous n'en croyez rien , mais cette affaire sera réservée à vostre Parlement , où Oats & de semblables Scelerats viendront affirmer par serment quelque histoire à laquelle Burnet donne la dernière main , & sur sa parole vous passerez un Acte , par lequel vous declarerez la supposition en vertu d'une Loy qui n'avoit pas encore esté faite , qui est que les Reines accoucheront dans la Salle des Banquets , en presence des deux Chambres.

Je ne dis rien de vos prétendus griefs , qui sont aussi-peu conformes aux Loix que tout le reste de vostre procédure. Je me contenteray

de faire quelques reflexions sur vos nouveaux sermens , que vous nous voulez imposer comme des Loix. Dites-moy , ie vous prie , Mylord , puis que vous avez , comme les autres presté les sermens d'Allegeance , de Supremacie , & du Test , croyez-vous qu'ils vous aient obligé envers le Roy , à qui vous les avez prestez ? Apparemment vous croyez que non , puis qu'ils ne vous ont pas empesché de prendre les armes contre luy , & de vous joindre à ses Ennemis. Il sera donc vray de dire , ou que vous violez vostre serment , ou que vous croyez qu'on peut n'y avoir aucun égard , comme en effet il paroist assez que vous ne vous en estes guere mis en peine. Après cela oserons-nous reprocher aux Catholiques les mensonges & les équivoques , quoy que tous ceux que j'ay

connus les condamnent, pendant que
 vostre Convention nous apprend &
 mesme nous ordonne de nous joüir
 ainsi de nos sermens. De plus ces ser-
 mens sont établis par l'autorité des
 Parlemens : & un des grands crimes
 que. vous avez voulu faire au Roy,
 est d'en avoir dispensé quelques Of-
 ficiers de sa Religion. Avec quel
 front avez-vous donc osé supprimer
 ces sermens pour nous en substituer
 deux nouveaux, vous qui preten-
 dant convertir vostre Convention
 en Parlement, avoüez assez que
 vous n'en avez pas l'autorité ? Com-
 ment donc pouvez-vous faire ce que
 vous reprochez au Roy, quoy qu'il ait
 une autorité que vous n'avez pas ?
 Mais je m'attens que vous iustifie-
 rez vostre procédé sur ce prétendu
 & le de la conservation de la Reli-
 gion Protestante qui vous a fait

prendre de si étranges résolutions contre le Roy. Vous seriez tous bien empeschés à citer les Actes sur lesquels vous avez formé le vostre; car de tous les Actes qui concernent la Religion, il n'y en a aucun qui donne droit aux Sujets de disposer de la Couronne, en cas que le Royne fasse pas profession de la Religion Protestante. Au contraire, le dernier Acte d'uniformité contenoit une detestation formelle de la doctrine de ceux qui enseignoient qu'on pouvoit prendre les Armes contre le Roy. Mais quand il y auroit quelque Loy qui établît la nécessité de professer la Religion Protestante pour estre Roy d'Angleterre, elle devroit s'entendre de la Religion établie par les Loix. Comment donc avez-vous esté assez hardis pour declarer le Trône vacant, à

cause que le Roy est Catholique, pour établir en mesme temps sur le Trône un homme quia toujours professé une Religion contraire à ces mesmes Loix, puisqu'elle sont aussi bien contre les Protestans Non-Conformistes, que contre les Catholiques ? Mais ie vois bien que vous avez cru pouvoir faire ce que vos Fanatiques ont demandé tant de fois, & que les Parlemens ont toujours refusé, qui est de revoquer toutes les loix penales contre les Protestans Non-Conformistes, & de ne leur laisser aucune rigueur que contre les Catholiques ; surquoy ie vous demanderay encore, quelle est vostre autorité pour changer les loix, & si vostre Convention a droit de pretendre d'en pouvoir dispenser, après avoir contesté au Roy ce pouvoir ? Avouëz de bonne foy.

foy, que toutes ces entreprises sont insoutenables : & comme vous n'ignorez pas nos loix, j'espere que vous conviendrez avec moy qu'il n'en faut plus parler, si vos resolutions subsistent.

On a reproché au Roy d'avoir voulu établir le Pouvoir Arbitraire, & donné atteinte à ces mesmes Loix. Cependant la Convention en a plus renversé en huit iours, que nos Rois n'en ont fait en cent ans. Elle a renversé les loix de la succession hereditaire, toutes celles qui ont esté faites pour la seureté des Rois; & de l'Etat, celles de Supremacie & de l'uniformité de Religion, & tant d'autres; qu'à peine en restera-t-il aucune sur pied, si ce n'est le Stile ordinaire pour les affaires civiles, car pour la pro-

Avril 1689.

E

cedure criminelle , toutes les loix en sont également violées à l'égard de tant de Seigneurs Catholiques qui ont esté mis en prison contre toutes les formes , & cela , dans le temps , mesme qu'on se plaint qu'on a fait juger au banc de Roy des personnes qui ne peuvent estre jugées que par le Parlement. Ces personnes privilégiées sont des Pairs : pourquoy donc, vous sera-t-il permis de faire arrester des Pairs Catholiques , vous qui n'avez ny le nom , ny l'autorité du Parlement ? La Loy donne aux moindres particuliers le privilege de Habeas corpus , suivant lequel on ne peut leur refuser de les mettre en liberté en donnant caution. Cependant vous l'avez refusé à ces Seigneurs. Le Grand Chancelier est la troisième person-



GALANT.



ne de l'Etat , & il a non-
ment le privilege de la Pairie, mais
encore ceux de sa Charge , qui
mettent au nombre des crimes de
trahison , ce qui se fait contre celui
qui en est revestu. Cela ne vous a
pas empêché de faire arrêter My-
lord Chancelier , quoy que quand
vous seriez legitimately assemblez
en Parlement , vous n'avez autre
droit , que de supplier le Roy de le
faire punir , en cas qu'il eust mal-
versé dans sa Charge.

Je ne veux pas m'étendre da-
vantage sur les irregularitez de
vostre procedé , qui sont telles , que
je ne croy pas qu'on en puisse renfer-
mer un plus grand nombre dans un
seul resultat. Je vous diray seule-
ment qu'il me paroist que vostre
Convention a porté plus loin l'im-
pudence & le mépris des Loix, que

n'avoit fait le long Parlement ; car enfin ces sadiques parricides ne pecherent pas comme vous dans le principe. Ils demanderent un Parlement, & ils l'obtinent, quoy que par de mauvais moyens. Quand ils furent assemblez, ils reconnurent le pouvoir du Roy, en luy demandant qu'il s'engageast par une Declaration à ne le point casser ny proroger, ce qu'il fit pour son malheur, & pour celuy de toute nostre Nation. Ils avoient donc au moins observé quelques formes ; au lieu que vous n'en avez observé aucunes. Ils estoient Parlement, & vous avouez que vous ne l'estes pas. Vous pouvez donc juger de l'estime que nous faisons de ceux qui ont esté les principaux personnages de vostre Convention, puis que nous les mettons au dessus de ceux que vous

les gens de bien considèreront
 toujours comme d'exécrables parricides. Il ne reste plus, à vostre pre-
 tendu Roy que de s'âcher à se main-
 tenir par la force, qui est sa seule
 ressource, & qui est seule capable
 de faire faire les Loix. Je suis per-
 suadé que vous autres ses Favoris
 serez les premiers à vous repentir
 d'avoir mis vostre liberté en de si
 mauvaises mains. Ces braviaux de
 Hollandois qui estoient si libres,
 l'ont bien perdue. Il a seu-
 leur persuader de se défaire des
 meilleurs Citoyens, & des verita-
 bles Peres de la Patrie, comme il
 vous a persuadé de vous défaire
 de vostre Roy legitime. Ain il
 vous fera connoistre que rien si ne
 vous est plus préjudiciable que cette
 malheureuse liberté qui vous in-
 commodoit, & s'il ne vous le per-

suade pas par ses harangues, il a d'autres expédiens qu'il sçaura bien mettre en usage.

Pour moy, je suis résolu de demeurer icy dans mes Terres, iusques à ce que ie voye quel tour prendront les affaires; car tout ce que vous me mandez, ne me persuade pas qu'elles soient encore fort assurées, quoy que vostre Roy ait déimendossé les habits Royaux, craignant peut-estre de n'avoir pas un assez long Regne pour les prendre le iour de son Couronnement. Il me semble que ie vois sur la description que vous m'en faites, ces vieilles tapisseries, où les Rois ne sont jamais representez sans leurs Couronnes & leurs habits de ceremonie, mesme dans leur lit. Apparemment il a couché ce iour-là avec son Manteau Royal

& sa Couronne , pour faire durer
 plus long-temps ce beau spectacle.
 Qu'il regne donc sur des perfides
 qui n'ont ny foy , ny loy ; mais quelque
 chose qui m'arrive , ma lâcheté ne
 sera jamais assez grande pour noir-
 cir le nom que ie porte par une aussi
 grande perfidie , que celle de recon-
 noistre un Usurpateur Etranger , qui
 ne meritoit nostre respect que par
 l'honneur qu'il a d'avoir eu deux
 alliances avec la Maison Royale.
 Quand la fantaisie me prendra de
 choisir un Maistre , ie voudray qu'il
 soit de meilleure Maison. Si i'avois
 esté Hollandois i'aurois mieux aimé
 obeir au Roy d'Espagne , qu'à un
 Gentilhomme Allemand , & puis
 que je suis né Anglois , je n'o-
 beiray jamais à un homme qui
 n'est pas de meilleure Maison
 que moy. Voila quelle est ma

resolution , & ie ne crois pas que rien soit capable de m'en faire changer. l'espere que les disgraces dont vous me menacez , finiront de costè ou d'autre , car nous sommes dans un Pays de revolution où les affaires changent en un moment , & toujours sans sçavoir pourquoi. Si on me vient tourmenter dans ma Province , ie suis assez près de l'Irlande pour y passer , & comme i'ay un Titre en ce Royaume-là , ie vous declare par avance , que si le Roy y convoque un Parlement , vous entendrez parler de moy. Si i'ay esté sourd & muet pour vôtre Convention , ie ne le seray pas alors , & si le Roy me veut croire , on n'épargnera pas tous ceux qui se trouvent engages dans vôtre

cause , & qui par leurs Titres
sont iusticiables du Parlement
d'Irlande. Quand on les pous-
sera à bout , ils n'auront pas
sujet de se plaindre ; car après
les exemples de cruauté que vous
avez donnez aux Irlandais , qui
n'avoient aucun autre crime que
la fidélité envers le Roy , il ne
faut pas attendre qu'ils épar-
gnent les Protestans. J'en seray
fâché ; parce que j'aime ma Na-
tion ; mais puis que tant de mal-
heurs que la dernière & longue re-
bellion luy a attirez , & dont
la mémoire est encore recente ,
n'ont pas esté capables de la guer-
rir de cette fougue , qui l'anime
toujours contre ses Rois legitimes ,
il est juste qu'elle en experimente
de nouveaux. J'auray au moins
la satisfaction de n'y avoir eu

aucune part , & ie ne me sau-
veray pas par la distinction du
Roy de Facto & de Jure , pour
aller fléchir le genouil devant
l'Idole des Communes , Nous ver-
rons peut estre quelque jour ce
Veu d'or brisé. Dansez cepen-
dant autour de luy , & que
vostre nouvel Aaron , cet Evê-
que de Londres & ses Confreres
vous disent , Ce sont - là les
Dieux , Israël , qui t'ont deli-
vré de la servitude d'Egypte :
c'est là ce Messie des Presbyte-
riens qui vous a delivrez des
fers du Papisme , & de l'escla-
vage du Pouvoir Arbitraire ,
Qu'ils vous endorment & qu'ils
vous amusent ; ie suis seur que
la feste ne finira pas sans beau-
coup de sang répandu. J'espere
que Dieu aura pitié des honne-

Ses gens , & que peut-estre nous
 verrons menez à Tiburne plu-
 sieurs de Messieurs des Commu-
 nes. Au moins ie suis assuré que
 la pluspart l'avoient merité a-
 vant la Convention , & que
 sans ce pouvoir dispensatif qu'ils
 veulent supprimer , ils auroient
 pû laisser par écrit quelque belle
 harangue patibulaire , mais ils
 n'auroient jamais esté en estat de
 nous vouloir donner des Loix.
 Elles ne sont pas néanmoins en-
 core bien établies pour iustifier les
 Membres de la Convention du
 crime de Haute Trahison que
 vous avez tous encouru. Ainsi
 ie n'ay rien de meilleur à vous
 souhaiter que le prompt retour
 de nostre Roy legitime pour vous
 donner une abolition generale ,
 qui seule peut mettre vos vies

biens & honneurs en seureté. C'est tout ce que répondoit le bon homme Jenkins aux Parlementaires du temps de Charles I. quand ils luy demandoient conseil. Ils se moquoient de luy, comme vous vous moquez de moy; mais enfin il eut raison, & nous l'aurons aussi, & peut estre bien-tost, comme ie l'espere. Je vous prie cependant que ces affaires ne troublent pas nostre ancienne amitié. Je suis, &c.

En vous apprenant le mois passé que Mr de Fer debite une Carte nouvelle des Frontieres d'Allemagne, je vous promis de vous en parler plus amplement, & pour vous tenir parole, je vous diray qu'on y trouve le Blason où

les Armes de toutes les Provinces que le Rhin baigne, avec les Plans des Places fortes situées sur ce Fleuve & aux environs. Les Cartouches qui enferment ces Plans sont composez de Figures Allegoriques qui regardent l'Histoire du Temps, & de Medailles des grands hommes qui ont fait des actions remarquables sur ses Frontieres. Il y a des divisions nouvelles qui n'ont paru dans aucune Carte. Cellecy fait connoître par qui les Provinces ou Etats qu'elle renferme sont possédez, de quel Cercle ils sont, & les lieux où les Batailles considerables ont esté données. Elle est tres-bien gravée, & peut satisfaire les Curieux de

no MERCURE

Geographie, d'Histoire, de
Blason, de Fortifications &
d'Allegories. La Description
qui se met à costé est aussi
nouvelle que particuliere.
Monseigneur le Dauphin a re-
ceu l'Auteur fort obligem-
ment, & comme ce Prince
a esté tres-satisfait de l'Ou-
vrage, il y a sujet de croire
que le Public regardera ce
morceau de Geographie com-
me un des plus exacts, &
peut estre le plus beau qu'on
ait encore veu sur ce sujet.
Aussi a-t-il fait meriter à
son Auteur le titre de Geo-
graphie de Monseigneur le
Dauphin, comme on le peut
voir dans son Privilege. Pour
la commodité des Officiers
d'Armée, cette Carte se separe

GALANT. 175

en trois , & quoy que colée sur de la toile , ces trois parties se peuvent porter dans la poche. Alors on en donne la description dans un petit Livre , parce qu'elle n'est point à costé des Cartes faites pour porter dans la poche , comme elle est à costé de celles qui sont pour les Cabinets & les Galeries.

L'Academie des *Rocovriti* de Padouë est si celebre , qu'on peut dire à la gloire des personnes qui la composent , qu'il suffit d'en estre pour se voir universellement estimé. Cette sçavante Compagnie n'a aucun égard au Sexe. Elle est persuadée avec beaucoup de justice que le merite & l'esprit sent des

deux Sexes. C'est aussi pour cette raison qu'elle reçoit également les Hommes & les Femmes Illustres. Telles sont Mademoiselle de Scudery, Madame des Houlières, Madame Daffier, Madame de Châte; celle-cy autrefois si connue sous le nom de Madame de Ville Dieu, & celle-là sous celui de Mademoiselle le Fevre. Cet honneur estoit bien deu à Madame de Saliez Viguiere d'Alby. Elle a esté proclamée depuis peu de temps Academicienne par tous les suffrages de la Compagnie. Le docte Mr Patin, dont la Fille est aussi Academicienne, fit publiquement l'éloge de cette Heroïne, & parla de sa naissance, de sa

vertu, de son genie & de ses Ouvrages, d'une maniere qui fit admirer son eloquence.

Le Jeudy 17. du dernier mois; Mr Dalibert, un des premiers Officiers de la Reine de Suede, fit une grande Feste à Rome dans l'Eglise de la Maison Professe des Peres Iesuites dediée au Nom de I E S U S, au sujet de la convalescence de cette Princesse. L'Eglise qui est une des plus belles de la Ville, estoit tenduë des plus riches Tapisseries de la Reine, avec des Vases d'argent remplis de bouquets & de fleurs sur les corniches & sur les pedestaux. Il y eut une excellente Musique & une Symphonie des plus belles. L'E-

vesque de Verceil celebra la
Messe , douze Cardinaux
y assisterent, avec une affluen-
ce de monde incroyable. Le
soir le Palais de la Reine
fut illuminé , & toutes les
ruës des environs , de mesme
que toutes celles qui condui-
tent de ce Palais à l'Eglise de
I E S U S. Le Dimanche sui-
vant , tous les Marchands Ou-
vriers & Artisans qui travail-
lent pour cette Princesse , fi-
rent aussi une superbe Feste
dans l'Eglise de S. *salvator in*
Lauro ; où il y eut encore une
fort belle Musique. Ils avoient
fait orner la façade de l'E-
glise de toiles peintes , avec
quantité de figures , de Me-
daillons , & de Devises , & des
Festons de fleurs sous les

voûtes & sous les arcades.

Je vous parlay il y a deux mois de l'Emblème Enigmatique mise au haut de la Thèse de Mr de Roviére , Apoucaire ordinaire des Camps & Armées du Roy , pour la distribution & confection de la *Theriaque*. L'explication qui en a esté faite ayant extrêmement plû , j'ay cru devoir vous en faire part. Cette Estampe represente Esculape Enfant, qu'une des Heures, par l'ordre d'Apollon , presente au Centaure Chiron ; pour l'élever. On y voit un Temple d'Esculape dans une Ile , & au dessus est dépeinte la Constellation du Serpenteire , que les Grecs nomment Ophiachus. Au deça

du Temple est un Champ remply d'arbrisseaux odoriferans & de plantes aromatiques ; parmy lesquelles on voit quelques Viperes ; & de l'autre costé est un Desert plein de sables, où il y a aussi des Viperes. Le devant de la Planche est orné de plusieurs sortes de plantes Medicinales. Au haut paroist la Devise du Roy. Ce dessein est tiré de l'Histoire & de la Mythologie. Apollodore dit qu'Ischys, Roy d'Arcadie, Fils d'Elatys, épousa Coronis, Fille de Phlegyas, Roy des Orchomeniens, qui estoient des Peuples du Peloponnese en Grece. Cette Princesse avoit esté aimée d'Apollon, & mesme estoit enceinte,

avant ce mariage avec Ischys. Apollon ne put vaincre son déplaisir ; & transporté de fureur , résolut d'ôter la vie à celle qui l'avoit abandonné. Il luy perça le sein de plusieurs flèches : mais il se laissa toucher par les plaintes de cette Princesse mourante , qui le pria de conserver son enfant. Aussitôt qu'elle eut jeté le dernier soupir , il le tira de son ventre ; & l'ayant nommé Esculape , il le donna à une des Heures qui le porta à Chiron , le plus sage des Centaures, pour avoir soin de son éducation ; puis il fit allumer le bûcher pour brûler le corps de sa Mere , suivant la cérémonie des Anciens. Ce que dit Ovide que ce fut Apol-

Ion qu'il le porta, se doit entendre , qu'il en donna l'ordre , & c'est une expression figurée. Les Poëtes font les Heures filles de Jupiter & de Themis, & Officières du Soleil , dont elles accompagnent le Char , C'est pour cela qu'on les voit dans cette Estampe aux deux costez du Char d'Apollon.

Chiron est représenté selon la fiction des Poëtes. La verité est que les Centaures furent des Peuples de la Thessalie , qui inventerent l'art de dompter & de monter les chevaux , & qui parurent d'abord comme des Monstres moitié hommes & moitié chevaux , à ceux qui les virent de loin. Chiron se rendit illustre parmy ces Peuples ,

non seulement par sa prudence & par sa justice , mais aussi par sa science & par les belles connoissances qu'il eut dans la Medecine , la Chirurgie , & l'Astrologie , ce qui le fit choisir pour estre Precepteur d'Achille , de Iason , & particulierement d'Esculape. Il ne faut donc pas croire qu'ils ont une caverne pour retraite , comme Ovide le dit ; ce n'est qu'une expression conforme à la fiction Poëtique. Le Temple est placé dans une petite Isle , parce que les Romains en bastirent un à l'honneur d'Esculape dans l'Isle du Tibre à Rome. Cette Isle , qui estoit nommée *Insula Tiberina* , est appelée aujourd'huy l'Isle de

S. Barthelemy sous le Mont Aventin ou de Sainte Sabine. On y joignoit à la Statuë d'Esculape la figure d'un Serpent, parce que les Romains crurent qu'il avoit pris cette figure, lors, qu'on l'apporta d'Epidaure. Valere Maxime, & Aurelius Victor rapportent que la Ville de Rome estant affligée de peste, l'an 461. de la fondation de cette Ville, les Prestres des faux Dieux consulterent les Livres des Sibylles, & y trouverent que l'unique moyen d'arrester cette desolation, estoit d'apporter à Rome la Statuë d'Esculape que l'on adoroit à Epidaure. (Ovide dit que l'on alla consulter l'Oracle d'Apollon à Delphes qui répondit la même

me chose. Aussi-tôt on députa Q. Ogulnius avec neuf autres Citoyens Romains pour aller à Epidaure, Ville du Peloponnese, appelée aujourd'huy *Pigada* ou *Esculapio*, dans la Morée, vers le golphe d'Engia. Les Epidauriens conduisirent les Ambassadeurs dans le Temple d'Esculape, où pendant que les Principaux de la Ville contestoient sur la maniere de contenter les Romains, un gros Serpent sortit de la place où estoit la Statuë d'or de ce Dieu représenté comme un homme; & passant par le milieu de la Ville, alla se placer sur la poupe du Vaisseau des Ambassadeurs. Ceux cy leverent l'ancre, & firent voi-

Avril 1689.

F

le à Rome , où ce Serpent se retira dans l'Isle du Tibre , & y reprit une forme humaine. La peste , ajoûtent ces Historiens , ayant cessé en mesme temps , on y bâtit un Temple à Esculape. Ceux qui ont fait reflexion sur ce changement d'Esculape , disent qu'il se transforma en Serpent , pour marquer la prudence qui est nécessaire à un Medecin (car le Serpent en est le symbole) ou parce que l'on compose les remedes les plus salutaires avec la chair des Viperes , comme rapporte Plin l'Historien. L'homme qui paroist sur une nuë , tenant un Serpent , represente la Constellation d'Ophiuchus ou du Serpentaire , en laquelle Escu-

slape fut changé, selon les Poëtes. Cette Constellation se leve avec le Scorpion & le Sagittaire, & se couche au lever des Gemeaux : du Cancer, & du Lion. L'Homme a dix-sept Estoiles, & le Serpent qu'il tient, en a vingt-trois.

Les Mythologiftes disent qu'Esculape voulant guerir Glaucus, Fils de Minos Roy de l'Isle de Crete [maintenant Candie] un Serpent s'approcha tenant une herbe, & la mit sur la teste d'Esculape, qui se servit de cette herbe & en guerit Glaucus : ce qui donna lieu aux Medecins d'employer dans les remedes les Serpens & les Viperes : & ce Serpent, dit Hygin, fut placé dans la Con-

stellation d'Ophiuchus. On voit déjà que tout cecy a un merveilleux rapport à la Vipere , & à la Theriaque. Esculape marque la Vipere. Il est vray que les Historiens Romains rapportent en general qu'il parut sous la figure d'un Serpent ; mais il y a lieu de croire que c'estoit une Vipere , puis que la Vipere a des proprietéz qui la rendent plus propre que les autre Serpens , a estre le symbole d'une Divinité, & principalement d'une Divinité que l'on faisoit présider à la Medecine. On remarque aussi que quelques Peuples adoroient la Vipere , & n'adoroient pas les Serpens communs ; entre autres les Li-

thuanienſ, au rapport de Cromere. *Vipera Lithuanorum olim Numen*. Les Lithuanienſ, peuples de Pologne ; receurent la Foy en 1386. mais auparavant ils adoroient la Vipere comme une Divinité. Tout le monde ſçait qu'Apollon eſt le Dieu de la Medecine & de la Pharmacie, dont la Theriaque, compoſée de la Vipere, eſt le plus excellent Remede. C'eſt en eſſet le Soleil qui donne la force aux Plantes Medicinales, & les bonnes qualitez aux Viperes. Chiron repreſente le Medecin & l'Apothicaire ; car il eſtoit l'un & l'autre ; & c'eſt luy qui a donné ſon nom à la grande & à la petite Centaurée. Une des Heures preſente

Esculape , parce qu'il y a des , temps & des heures à observer pour le choix des Viperes. La plupart croient qu'il faut choisir le Printemps , & quelques uns sont d'avis que l'Automne est aussi un temps favorable. Ce n'est pas assez d'avoir égard à la Saison , il faut encore distinguer les divers temps de cette Saison ; comme le mois d'Avril au Printemps , & la vendange en Automne. Il est même nécessaire d'observer l'heure : les Viperes que l'on prend après le Soleil levé , ont de meilleures qualitez que celles que l'on prendroit dans les autres heures du jour. On a représenté des Viperes dans un champ rempli de plantes

aromatiques , & d'autres dans une terre sablonneuse & sterile , pour marquer les deux differences de Viperes , dont parle Alexandre *ab Alexandro* , lors qu'il dit que dans l'Arabie les Viperes n'ont point de venin mortel , parce qu'elles se nourrissent d'herbes odoriferantes : & que dans l'Afrique , leur haleine seule est un poison. Au devant de la Figure , le Peintre a ingenieusement representé la pluspart des plantes dont la Theriaque est composée , & que l'on joint à la chair des Viperes.

A l'égard de la Devise du Roy , puis que selon la pensée du P. Bouhours , la Devise est une Metaphore peinte qui represente un objet par un

autre avec lequel il a de la ressemblance , on a eu sujet de peindre icy le Soleil , dont on sçait que le mot est , *Nec pluribus impar* , afin de marquer que le Roy est un Soleil qui a assez de lumiere pour éclairer non seulement plusieurs Parties du monde. mais aussi toutes les Sciences & tous les Arts. Si Apollon , selon les Poëtes. est le Dieu de la Medecine & de la Pharmacie , LOUIS LE GRAND est veritablement le Protecteur & le Restaurateur de ces Sciences , par le soin qu'il veut bien prendre de faire distribuer à ses Sujets & aux Etrangers les plus excellens & les plus rares Remedes , & sur tout la Theriaque , dont

la dispensation & la composition se font en presence des Magistrats à qui le Roy a donné l'autorité de regler ce qui regarde la sèureté & l'avantage du Public , & sous les auspices de Mr Daquin , premier Medecin de Sa Majesté,

En vous parlant il y a un mois de la reception qui avoit esté faite au Roy d'Angleterre , dans tous les lieux où passa ce Prince pour se rendre à Brest , je vous envoyay la pluspart des complimens qui luy avoient esté faits par les divers Corps qui eurent l'honneur de le saluer. Vous m'avez marqué en avoir receu beaucoup de plaisir , & comme celuy du Pere Del-

F s

peuch, Prestre de l'Oratoire ,
 & Recteur de l'Université
 d'Angers , m'est tombé de-
 puis entre les mains , je ne
 veux pas vous priver de la sa-
 tisfaction que vous aurez à le
 lire. Sa Majesté Britannique
 en fut tres contente , & sur
 l'approbation generale qu'il
 reçeut , l'Université assem-
 blée en Corps , à la teste du-
 quel il fut prononcé , ordon-
 na qu'il seroit mis dans ses
 Registres. En voicy les ter-
 mes.

S I R E.

*Si dans le renversement étran-
 ge des Loix humaines & di-
 vines qui se fait aujourd'huy ,
 il nous estoit permis de concevoir
 quelque ioye , l'unique que nous*

pourrions ressentir dans l'excès de nos déplaisirs, seroit d'avoir l'honneur de saluer Vostre Maïesté, & de voir dans la Personne d'un si grand Prince l'intrepide Défenseur de nos Autels & le Heros de la Religion. Jamais rien n'a paru de si grand que ce que vous avez fait dans l'une & dans l'autre fortune, toujours égal, toujours ferme, toujours bienfaisant, prest à abandonner le Trône plutôt que d'abandonner vostre Religion, & prest à remonter sur le Trône pour la défense de la mesme Religion. Nous n'avons presque point esté surpris de voir Vostre Maïesté attaquée par de perfides Ennemis. C'est la fatalité, Sire, des Princes incomparables & des Souverains jaloux de la gloire des Autels, d'avoir à combattre &

*à vaincre des Tyrans. Les Constantin-
tins ont eu des Maxences, les Theo-
doses ont eu des Maximes & des
Eugenes, qui eurent l'insolence de
monter jusque sur le Trône ; mais
leur chute suivit de près leur éle-
vation, & dans leur juste infortune
il ne leur resta que la triste conso-
lation d'avoir osé combattre contre
les Heros. Telle sera, Sire, la for-
tune de cet injuste Vsurpateur, de
ce Roy de Theatre qui viole teme-
rairement les droits les plus sacrez,
& l'Université d'Angers qui prend
la liberté de vous offrir ses tres-
humbles respects, & qui a cent fois
consacré sa voix à vos louanges, se
prepare à celebrier l'heureux réta-
blissement de Vostre Maiesté, qui
est l'unique objet de ses vœux.*

Rien ne doit surprendre de

ce qui est causé par l'amour. Il agit differemment selon que les cœurs sont disposez , & il y a souvent de l'étoile dans les liaisons qu'il forme. Un Cavalier tout plein de merite , & dont la naissance estoit soutenuë par un bien considerable , estant allé voir un jour une Dame de ses Amies , trouva chez elle une fort jolie Personne dont il fut touché. Ce n'estoit pas une beauté reguliere ; mais il y avoit un tel agrément , & sur son visage , & dans ses manieres , qu'elle en effaçoit de plus belles qu'elle. Il s'attacha à l'entretenir , & son esprit qui luy parut doux & insinuant , fut un nouveau charme que entraîna la rai-

son. Elle estoit avec sa Mere dont la sagesse & l'honnesteté servoient d'assurance au Cavalier des soins qu'elle avoit donnez à l'éducation de sa Fille. Quand elles furent parties, le Cavalier qui demeura seul avec la Dame luy fit force questions sur tout ce qu'elle sçavoit de cette aimable Personne, & il les fit d'un air empressé qui luy fit connoistre, que la curiosité qu'il luy marquoit estoit un commencement d'amour. Elle luy dit en riant qu'elle voyoit bien qu'il la trouvoit à son gré, & il ne luy cacha pas que si elle avoit effectivement autant d'estimables qualitez que cette premiere veüe luy en avoit fait paroistre, il feroit

tout son bonheur de s'engager avec elle. La Dame voyant qu'il luy parloit serieusement, luy repondit de la mesme sorte, & après luy avoir parlé de la Demoiselle comme de la personne la plus accomplie, & la plus capable de rendre un mary heureux, elle ajousta que s'il regardoit ses avantages du costé de la fortune, elle craignoit qu'il ne fist un mauvais choix; que la Belle dépendoit d'un Pere avare, qui quoy que tres-riche, ne luy feroit pas une grande avancee, & que lors qu'il feroit mort, deux Fils qu'il avoit partageroient sa succession, sans qu'elle y eust presque aucune part, toutes ses Terres

estant situées dans des Provinces où la Coutume estoit fort contraire aux Filles. L'avis ne pût rien sur l'esprit du Cavalier. Il pria la Dame de luy procurer souvent la veuë de la Belle, afin que la cōnoissant parfaitement il pust juger s'ils estoient nez l'un pour l'autre. La Dame eut avec plaisir la complaisance qu'il luy demandoit. Elle servoit une Amie qui meritoit bien qu'on l'obligest, & après l'avis donné sur l'avarice du Pere, elle n'avoit rien à se reprocher. Les entreveuës se firent d'abord sans marquer aucun dessein. On s'abandonna à d'agreables conversations, & le Cavalier fut Payé des soins qu'il prenoit de chercher à plaire, par tout ce que la bien-

seance souffroit qu'on luy monstast de reconnoissance. Il demeura bien tost convaincu de tout le merite qu'il avoit cru dans la Belle , & s'appliquant à étudier ses plus secrets sentimens, il n'eut pas de peine à découvrir qu'ils luy estoient favorables. La Mere qui avoit vû naistre cette passion avec plaisir , entra avec une joye extrême dans les mesures qui étoient à prendre pour engager son Mary à l'approuver. Il fut resolu qu'on luy feroit un secret de ce qui s'étoit passé chez la Dame , & qu'un des Amis du Cavalier iroit le trouver pour luy demander sa Fille, sans faire connoistre que les choses fussent deja aussi avancées qu'elles l'estoient du costé du

cœur. C'estoit un homme bizarre, & s'il eust appris que dans une affaire de cette importance on eust osé prendre quelque engagement sans luy, il auroit cru son autorité blessée, & il n'en eust pas fallu davantage pour luy faire refuser son consentement. Tout se passa comme on l'avoit arresté, & le Pere trouva le party d'autant plus avantageux qu'on luy témoigna qu'il seroit maître de tout, ne balança point à donner parole. Il receut ensuite le Cavalier de la maniere la plus civile & la plus satisfaisante, & le presenta à sa Femme & à sa Fille, comme une personne qui ne leur estoit connue que de nom. Il leur marqua le dessein où il estoit

d'en faire son Gendre , & leur demanda pour luy des honnestetez où elles estoient toutes disposées. La Belle autorisée par là dans sa passion , s'y abandonna sans plus garder de reserve sur ses sentimens. Le procédé genereux du Cavalier, qui pour s'attacher à elle n'avoit aucun égard à ses interets , meritoit bien qu'elle lay donnast son cœur tout entier. Ils se firent les plus fortes protestations d'une tendresse éternelle , & la Mere qui estoit charmée de leur union , ne contribua pas peu à la confirmer. Il n'estoit plus question que de signer les articles. On le devoit faire au premier jour , lors qu'un facheux Incident

en fit differer la ceremonie. le Peſe eut avis que ſon Fils ainſné , qui eſtoit Volontaire dans les Troupes ; avoit eſté tué en quelque rencontre , & ſon Cadet tomba preſque en même temps dangereuſement malade. Il n'y avoit aucune apparence de parler de noces dans un t mps où l'on pleuroit l'un , & où tout eſtoit à craindre pour l'autre. On n'oublia rien pour le ſauver , & le Cavalier qui prévoyoit ſon malheur ſ'il arrivoit qu'il mouruſt, faiſoit ſans ceſſe des vœux pour le ſuccès des reme- des , mais ils furent inutiles. Sa fièvre qui n'eſtoit d'abord que double tierce, ſe changea en continuë , & après avoir reſiſté un mois entier, il laiſſa

sa Sœur unique heritiere. Il n'auroit pas esté surprenant que l'on eust remis le mariage après un temps suffisant pour se consoler de la double perte qu'on venoit de faire ; mais le Cavalier que l'on avoit d'abord regardé comme un party fort considerable , cessoit de l'estre pour une fille qui devoit avoir vingt-cinq mille livres de rente , & son Pere qui commença à prendre des veuës proportionnées à ce grand bien, trouva à propos de le prier de se retirer. Sa Femme tâcha de faire valoir la generosité qu'il avoit eüe de sacrifier au plaisir d'entrer dans son alliance tous les avantages qu'il eust pû trouver ailleurs , lors qu'il s'estoit contenté de ce qu'on vou-

loit donner à sa fille, & prétendit qu'on le devoit reconnoître par des sentimens qui répondissent aux siens, mais tout ce qu'elle put dire ne fit qu'aggraver son Mary, & malgré ses remontrances, le Cavalier fut congédié. Ce ne fut pas sans qu'il eust la joye de recevoir de la bouche mesme de sa Maîtresse toutes les assurances qui pouvoient servir à adoucir son malheur. La Mere qui en fut témoin luy permit d'attendre d'elle tout le secours qu'il en pouvoit souhaiter ; & comme on avoit fait à toutes les deux d'expresses défenses de le plus voir, la crainte d'accroître la mauvaise humeur du Pere, si par son éloignement il ne le guerissoit pas de tous les soup-

cons qu'il pouvoit avoir, le fit
resoudre à se retirer dans une
Terre qu'il avoit à trente liûes
de Paris. Les adieux furent fort
tendres. Il dit à la Belle qu'il ne
valoit pas qu'elle renôçast pour
luy à une grâde fortune, & plus
il fut genereux, plus il la trou-
va constante dans les senti-
mens qui luy estoient dûs. Ils
convinrent du consentement de
la Mere qu'ils s'écriroient fort
souvent par le moyen de la
Dame, leur commune Amie,
& rien n'estant ny plus enga-
geant ny plus flatteur que les
Lettres, l'absence ne fit qu'
augmenter leur passion. Il se
passa une année entiere, pen-
dant laquelle le Cavalier fit
secretement deux ou trois
voyages à Paris. Il y voyoit

sa Maistresse un jour chez cette commune amie , & s'en retournoit le lendemain. Plusieurs personnes d'un rang distingué la recherchoient ; mais heureusement pour elle , son Pere se trouvoit toujours embarrassé sur le choix , & le plaisir de demeurer maistre de son bien , l'empeschoit de se hâter de la marier. Sa Femme y contribuoit en se rendant difficile pour la conserver au Cavalier, sans pourtant qu'elle pût voir par où elle pourroit faire reussir ses esperances. Tandis qu'il vivoit ainsi retiré , il vit arriver chez lui un de ses Amis intimes qu'il n'avoit point vû depuis quatre ans. C'estoit un homme d'une Maison fort considerable,

derable , & qui prenoit le nom de Marquis à juste titre. Il avoit passé tout ce temps à Rome , & ayant appris que le Cavalier estoit à sa Terre , il venoit luy faire part de tout ce qui luy estoit arrivé dans son voyage. Sa veuë luy causa beaucoup de joye , & il l'arresta chez luy le plus long-temps qu'il luy fut possible , sans luy découvrir ce qui l'avoit obligé à quitter Paris. Malgré toute l'amitié qui les unissoit , il crut devoir ce secret à sa Maistresse. Il ne sçavoit pas comment tourneroient les choses , & le meilleur estoit de se taire. Il vivoit dans cette Terre avec une Sœur qui estoit Veuve , & le repos attaché à la retraite étoit le pretexte dont il se servoit

Avril 1689.

G

pour y demeurer. Le Marquis partit, & il y avoit déjà deux mois qu'il l'avoit quitté, lors qu'il revint le trouver un soir pendant que la nuit estoit fort obscure. Le Cavalier crut qu'il venoit encore passer huit ou dix jours avec luy, & il s'en faisoit un fort grand plaisir ; mais le Marquis ayant demandé à luy parler en particulier, luy dit qu'il l'avoit choisi comme l'homme du monde en qui il se confioit le plus pour laisser entre ses mains un depost considerable, & qui luy estoit de la dernière importance. Il s'agissoit d'une Demoiselle qu'il avoit enlevée depuis trois jours. Il avoit marché toujours de nuit, afin qu'on ne

pût ſçavoir quelle route il
 avoit priſe , & il l'amenoit
 chez luy , où elle devoit de-
 meurer cachée auprès de ſa
 Sœur , tandis qu'il employe-
 roit ſes Amis pour obliger
 ſes Parens de conſentir ſon
 mariage. Le Cavalier ayant
 ſceu qu'il l'avoit laſſée dans
 un Carroſſe avec ſeuſe garde
 à deux cens pas de chez luy ,
 pria ſa Sœur d'aller luy offrir
 tout ce qui pouvoit dépen-
 dre d'elle , & de la conduire
 dans l'appartement qu'il al-
 loit luy faire préparer , & où
 l'on convint qu'on ne laiſſe-
 roit entrer que des Domesti-
 ques de confiance , ſans pour-
 tant leur dire ce qui obligeoit
 à ne la pas laiſſer voir. La
 Dame fit ce que ſouhaitoit

son Frere , & le Marquis la mena où le Carrosse estoit arresté. La Demoiselle enlevée ne répondit autre chose au compliment de la Dame qui l'assura de ses soins dans tout ce qui pourroit la satisfaire , sinon qu'elle la prioit de la secourir contre la violence qui luy estoit faite. Elle descendit en mesme temps , & la suivit sans rien dire davantage. Le Marquis fit aussitost partir le Carrosse , & se faisant attendre par deux ou trois de ses gens aussi bien montez que luy , il vint retrouver le Cavalier , pour luy dire adieu , estant resolu de marcher tout le reste de la nuit , afin de pouvoir paroître le lendemain dans quelque

lieu assez éloigné , pour empêcher qu'on ne soupçonnast que ce fust chez son Amy qu'il eust mis la Belle. Le Cavalier ayant demandé si elle avoit consenty à l'enlèvement , il luy répondit que quand il avoit tâché de s'en faire aimer , elle luy avoit marqué qu'un premier engagement ne permettoit pas qu'elle l'écoutast ; qu'il s'estoit ensuite déclaré avec son Pere , & que sur le refus de l'un & de l'autre , on luy avoit conseillé de l'enlever , parce qu'elle avoit beaucoup de bien ; que quoy qu'elle eust de grands agrémens dans sa personne , il luy avoüoit que les avantages qu'il trouvoit en l'épousant , estoient l'unique motif de la

résolution qu'il avoit prise ,
qu'il sçavoit bien qu'on l'al-
loit poursuivre comme auteur
du rapt , parce qu'un Laquais
qui avoit fuy quand il avoit
fait l'enlevement , avoit pu le
remarquer , mais qu'il estoit
d'une naissance assez distin-
guée pour croire que les Pa-
rens , après avoir fait un peu
de bruit , seroient ravis d'as-
soupir l'affaire , que son al-
liance leur feroit honneur , &
qu'un homme comme luy n'a-
voit pas à craindre qu'on le re-
fusast quand on connoistroit
le peu de succès qu'auroient
les poursuites ; que cependant
il luy laissoit menager l'esprit
de la Belle , & qu'ayant pour
luy autant d'amitié qu'il en
avoit , il ne doutoit point

qu'il ne vint à bout de la convaincre que le seul party qu'elle avoit à prendre après l'éclat d'un enlevement, estoit d'entendre raison de bonne grace, en declarant quand il en seroit besoin, qu'elle vouloit bien estre sa Femme; qu'il viendroit sçavoir dans quelques jours l'effet qu'auroient eu les remonstrances, & luy apprendre ce qu'il auroit fait de son costé, pour mettre l'affaire en termes d'estre accommodée. Le Cavalier l'assura que ses interests estant les siens, il agiroit comme pour luy-mesme, quoy qu'il fust fâché d'avoir à combattre un cœur qui n'estoit pas libre, parce que les premières impressions s'effaçoient.

toûjours difficilement. Le Marquis partit sans vouloir revoir la Belle pour ne pas l'aigrir par sa presence. Elle s'estoit emportée toutes les fois : qu'il s'estoit montré pendant le voyage ; & il se flata qu'il la trouveroit adoucie à son retour. Sitost qu'il eut pris congé de son Amy , le Cavalier alla dans l'appartement où sa Soeur estoit demeurée auprès de la Belle. La fatigue d'un voyage fort precipité & fait de nuit , & l'affliction où elle étoit , l'avoient obligée à se jetter sur un lit où la lumière ne donnoit que foiblement , & comme il venoit la consoler , à peine eut-il commencé ce qu'il avoit à luy dire , qu'elle poussa un grand cry , & se le-

va tout d'un coup avec des marques d'une surprise extraordinaire. C'estoit sa Maistresse enlevée par son Amy. lugez ce que produisit un événement si peu attendu. Le Cavalier avoit de la peine à croire ses yeux, & la Belle qui se voyoit au pouvoir d'un homme qu'on avoit trompé & qui en devoit garder du ressentiment, se seroit persuadé que l'enlèvement auroit esté fait pour luy si la conduite pleine de respect qu'il avoit toujours tenue, ne l'eust empêchée de luy imputer une violence de cette nature. Tout fut éclaircy ; & on ne pouvoit assez admirer ce que le hazard venoit de faire. La Belle reprit un air de gayeté qui fit paroistre le plaisir.

G 5

fir qu'elle sentoit de se voir
 en lieu où elle estoit assurée
 qu'on la laisseroit maistresse
 absoluë de ses volonteZ. Elle
 demanda d'abord qu'on la re-
 mist chez son Pere, mais le
 Cavalier luy ayant fait voir
 qu'il ne le pouvoit que de
 concert avec son Amy, & qu'il
 falloit prendre pour cela de
 grandes précautions qui se-
 roient peut-estre utiles au suc-
 cès de leur amour, elle luy
 abandonna le soin de sa de-
 stinée, & se consola dans
 son malheur, puis qu'il étoit
 adoucy par le plaisir de n'avoir
 à redouter aucune contrainte.
 Le Frere & la Sœur n'oublie-
 rent rien de ce qui pouvoit
 contribuer à luy donner de la
 joye. Ils passoient les jours

entiers dans sa chambre, ou la menaient à la promenade dans quelque endroit retiré, & comme il est rare de s'en nuyer avec ce qu'on aime, elle trouvoit sa captivité fort agreable. Les sermens de fidelité & de constance furent mille fois reïterez, & par un secret pressentiment, ils ne pouvoient s'empescher de croire qu'il seroient enfin heureux. Trois semaines s'étant passées de la sorte, le Marquis revint un soir chez le Cavalier, lors que la nuit estoit déjà assez avancée. Il voulut encore l'entretenir en particulier, & luy dit après l'avoir embrassé, qu'il ne doutoit point que la Demoiselle qu'il avoit laissée chez luy ne-

luy eust appris qui elle estoit ; que sans luy nommer son Pere , il luy avoit parlé la premiere fois de l'enlevement qu'il avoit fait comme d'une affaire qu'il seroit aisé d'accommoder ; mais que ce Pere homme incapable d'estre gouverné , estoit si fort aveuglé dans sa fureur , que non seulement il promettoit sa Fille à quiconque pourroit la tirer d'entre ses mains ; mais qu'il faisoit contre luy les plus facheuses poursuites ; qu'ainsi n'ayant plus aucune esperance de le fléchir , il ne pouvoit sortir d'embarras qu'en forçant sa Fille à l'épouser ; qu'il la meneroit chez luy où il la feroit reconnoître pour sa Femme , & qu'après le mariage il

ne craignoit point qu'on eust assez de credit pour le faire rompre ; qu'il venoit sçavoir ce qu'il avoit fait pour luy, & si ses soins avoient mis la Belle dans des dispositions qui luy fussent favorables. Le Cavalier ne balança point sur la resolution qu'il avoit à prendre. Il luy répondit qu'estant incapable de manquer à l'amitié, il luy laisseroit une entiere liberté de s'assurer du cœur de la Belle, mais qu'il n'avoit pu choisir personne qui fust moins propre que luy à luy inspirer les sentimens qu'il luy souhaitoit. Là-dessus il luy conta l'engagement qu'ils avoient pris l'un pour l'autre, & après luy avoir exagéré le desespoir

où la rupture de son mariage l'avoit réduit, il ajouta que s'il pouvoit estre assez heureux pour obliger l'aimable personne qu'il luy avoit mise entre les mains, à se declarer en sa faveur, quoy qu'il eust ressentir toute la douleur imaginable, il sacrifieroit ses interets à ce qu'il devoit à tous les deux; mais qu'il le prioit de le dispenser de travailler luy mesme à sa perte; & de s'attirer le juste mépris de celle qu'il aimoit uniquement, en preferant l'amitié à ce que l'amour exigeoit de luy. Ce discours fut fait d'une maniere si vive, que le Marquis en demeura penetré. Il comprit toute la force de la passion de son Amy, &

comme il n'avoit enlevé la Demoiselle que par des vœux d'intérêt, sans que l'amour y eust grande part, il auroit eu à se reprocher une injustice indigne de l'amitié qu'ils s'estoient jurée, s'il eust voulu luy ôter un bien qui devoit faire tout le bonheur de sa vie. D'ailleurs on ne pouvoit adoucir le Pere, dont les procédures l'obligeoient à se tenir toujours en estat de n'estre point arresté. La Fille dont il ne pouvoit esperer de toucher le cœur, n'estoit plus en son pouvoir, & quand il auroit voulu s'en resaisir pour la mettre par la force dans la nécessité de l'épouser, il n'y avoit aucune apparence que son Amy

qui ne vivoit que pour elle, eust pu consentir à l'exposer à la violence. Ainsi prenant le party d'estre genereux, qui satisfaisoit sa gloire, & le tiroit d'embarras, il ceda toutes ses pretentions à son Amy, & luy dit d'une maniere obligeante, qu'il avoit peine à se repentir d'un enlevement dont il pouvoit tirer de grands avantages, puis que dans la situation où estoient les choses, il n'y avoit qu'à bien ménager l'esprit du Pere pour luy faire prendre une resolution favorable à son amour. En mesme temps, il le pria d'aller preparer la Belle à souffrir sa veuë, afin que l'ayant obligée à luy pardonner il pust exa-

miner avec eux ce qu'il seroit à propos de faire pour assurer leur bonheur. La Belle ravie de cet heureux changement, receut le Marquis avec autant de joye & d'honnesteté qu'elle luy avoit d'abord marqué d'indignation. Il demeura deux jours dans cette maison, & le resultat du Conseil qu'ils tinrent ensemble, fut que le Cavalier iroit à Paris, se prevaudroit de la disposition où il trouveroit le Pere. Il se fit mener chés luy par une personne qui pouvoit beaucoup sur son esprit, & tourna son compliment sur ce qu'étant toujours demeuré le mesme; il ne se pouvoit qu'il n'eut été sensiblement dans le déplaisir que luy causoit le malheur qui

luy estoit arrivé. Le Pere s'emporta avec fureur contre le Marquis, protestant qu'il ne seroit jamais satisfait qu'il ne luy eust fait couper la teste. Il ajoûta qu'il reconnoissoit la main de Dieu qui le punissoit de ce qu'il l'avoit trompé sur le mariage de sa Fille, & que s'il pouvoit la retirer des mains du Marquis, il estoit prest à la luy donner, & à reparer par là l'injustice que l'ambition luy avoit fait faire. Le Cavalier voulant profiter de ce mouvement, répliqua qu'il estoit venu le chercher exprés pour luy offrir ses services; qu'il connoissoit non seulement le Marquis, mais aussi tous ceux en qui il avoit quelque confiance; qu'il dé-

couvriroit le lieu où il avoit mis sa Fille , & qu'ayant toujours pour elle le même respect & la même passion , il estoit seur de l'obliger à la rendre , ou de l'enlever du lieu où elle seroit , s'il s'obstinoit à la vouloir ret. nir. Le pere le conjura de ne point perdre de temps , & luy donna de si fortes assurances qu'il n'avoit envie de la retrouver que pour luy en faire un don , qu'il ne put douter qu'il ne luy parlât sincèrement. Il partit le lendemain , & ayant rejoint le Marquis à une Terre où il s'estoit retiré , il luy rendit compte de tout ce qu'il avoit fait. Comme le Pere avoit souhaité qu'il luy fît sçavoir

l'estat des choses , il luy écrivit d'abord qu'il avoit trouvé le Marquis dans une obstination extraordinaire , & que peut-estre il ne luy seroit pas si aisé qu'il l'avoit cru de découvrir où il avoit mis sa Fille. Il luy manda quelques jours après qu'il le voyoit un peu ébranlé , & qu'il sembloit se résoudre à luy ceder ce qu'il connoissoit qu'il ne pouvoit obtenir que par la force , mais qu'il avoit peine à croire qu'on eust un véritable dessein de consentir à un mariage qui avoit esté rompu. Ces Lettres furent suivies d'une négociation particuliere. Un Gentilhomme envoyé par le Marquis vint trouver le Pere , & l'assura de sa part qu'il estoit prest

de luy ramener sa Fille, s'il vou-
loit bien luy donner parole
qu'il la feroit épouser au Ca-
valier. Il luy déclara en mesme
temps qu'il pretendoit la dis-
puter à tout autre, & qu'il
trouveroit moyen de soutenir
ce qu'il avoit fait. Le Marquis
estoit bien moins riche que le
Cavalier, & le Pere ne trouva
pas qu'il deust balancer, puis
qu'on luy laissoit le choix. Il
s'acquittoit de ce qu'il devoit
à l'un, & se vangeoit en quel-
que façon de l'autre ; puis
qu'il faisoit avorter son entre-
prise. Il donna au Gentilhomme
les seuretez qu'il luy demanda,
On cessa toutes poursuites,
& la Demoiselle fut remenée
chez son Pere. Elle obtint de
luy qu'il consentiroit à voir

le Marquis , & il fut prié du mariage qui se fit enfin avec tout l'éclat que demandoit une si riche Héritière.

Vous avez souvent entendu parler du changement des Monnoyes d'argent de Naples. Vous en verrez tout le particulier dans la Lettre que Mr Chassebras de Cramailles qui a esté sur le lieu , en a écrite à Mr Menage , un des plus sçavans Hommes de nostre Siècle. Voicy ce qu'elle contient.

L'usage qu'on a eu à Naples depuis long-temps de ne point peser les Monnoyes d'argent , quoy qu'on les pese dans les principales Villes d'Italie quand elles ne paroissent pas de poids , & le peu de soin

67

n-

146

e-

s,

té

ys

173

e-

sy

ts

n-

e

ic

32

s,

s

e

e

e

e

-

.



168
le M
mar
tout
une

A
du
Mo
Vo
rici
Ch
a e
a
fça
Sic
co

I
ser
qu
vil
ser

que l'on a pris d'observer la rondeur & la beauté des Espèces qui ont esté fabriquées toutes irregulieres, dissemblables & mal formées, ayant donné occasion à quantité de faux Monnoyeurs & Billonneurs de les rognier, l'abus est venu à un tel point, qu'il s'en est trouvé beaucoup qui ne pesoient pas le quart, ny mesme la sixième partie du poids qu'elles doivent avoir par les Ordonnances. Cela commença à faire grand tort au commerce il y a huit ou neuf ans, les Marchands refusant de recevoir l'argent des Particuliers, & les Banquiers n'en voulant plus faire tenir dans les autres Villes à moins d'un gros interest, de sorte que cette Ville si marchande étoit en estat de se ruiner peu à peu, si l'on n'y eust apporté un prompt remede. Le Marquis de Los Vellez,

Vice-Roy de Naples, fut le premier qui chercha les moyens de remedier à ce desordre. Il fit assembler en 1682. tous les Officiers de la Monnoye avec plusieurs Personnes intelligentes sur ce fait, & après avoir eu diverses conferences avec eux, il resolut de décrier toutes ces vieilles Especes d'argent, & d'en faire battre de nouvelles qui imitassent la perfection des Louis d'or & des Louis d'argent de France. Pour cela il se fit apporter quelques-uns de ceux que l'on fabriqua sous le regne de Louis le Juste, & au commencement du regne de Louis le Grand, qui surpassent en beauté toutes les Monnoyes de de l'Europe. Mr Chassibras du Breuil, mon Pere, que le Roy avoit nommé pour l'établissement de la Monnoye du Moulin dans tout le Royaume, fut bien aise

aise pour la gloire de la France , & pour s'aquitter dignement de la Commission dont Sa Majesté l'avoit honoré , que les Monnoyes de deux si grands Monarques pussent servir d'exemples & de modèles dans les Siecles à venir.

Le Marquis de Liche ayant succédé au Marquis de Los-Velez dans la Vice-Royauté de Naples commença en 1683. à faire battre de cette nouvelle Monnoye , mais il trouva plus de difficulté qu'il ne pensoit dans l'exécution de ce dessein, à cause de la perte que le Peuple eust esté obligé de souffrir dans le decry des vieilles Espèces , qui auroit esté à plus de soixante pour cent , si en les changeant à la Monnoye on eust rendu seulement la valeur de l'argent suivant le poids du marc , ainsi qu'il s'est toujours pratiqué en de pareilles occasions.

Avril 1689.

H

D'ailleurs il voyoit la Populace preste à se revolter dans la crainte où chacun estoit de faire une perte si considerable. C'est pourquoy après avoir envoyé divers Memoires à Madrid, & avoir receu un plein pouvoir de la Cour d'Espagne de terminer cette affaire en la maniere qu'il le jugeroit à propos, il nomma des Commissaires pour composer un Conseil particulier, où il fit trouver les Chefs des principaux Tribunaux, les Sieges de la Noblesse & des Deputez particuliers de la Ville, & là il fut arresté que l'on continueroit, la Fabrique des nouvelles Monoyes d'argent, & qu'on changeroit les vieilles pour le prix courant où elles estoient sans en rien diminuer; & afin de subvenir aux frais de la Fabrique de la nouvelle

Monnoye , & de remplacer le dechet qu'il y avoit dans la Fonte des vieilles , qui estoient rognées pour la pluspart de plus de deux tiers de leur poids , il ordonna qu'on levéroit diverses Impositions sur le Sel , sur le Sucre , & sur quantité de Marchandises & denrées étrangères , afin que chacun contribuast par ce moyen à cette depense sans s'en apercevoir.

Cependant ces impôts ne purent se lever si promptement qu'il l'auroit voulu. On voyoit tous les jours naistre de nouveaux embarras , & le Marquis de Liche estant mort lors que cette affaire estoit presté à se terminer , le Connestable Colonne fut nommé par interim , en attendant que le Comte de Saint Istevan , nouveau Viceroy , fust arrivé à Naples. Cet Interregne n'ayant esté que

de trois mois, il ne fut pas au pouvoir du Connestable Colonne de regler une affaire de cette importance en si peu de temps, mais enfin le Comte de Saint Istevan estant arrivé à Naples au mois de Février de l'année dernière 1688. il s'y appliqua avec tant de vigueur & de succès, qu'il l'a enfin conclue dans les premiers mois de cette année 1689. où l'on a commencé à distribuer au Peuple une grande quantité de ces nouvelles Monnoyes, au lieu des vieilles que l'on fond journellement. Ces nouvelles especes d'argent sont au nombre de quatre, qui sont icy representées dans leur juste grandeur.

1. Le Ducaton, qu'on appelle improprement Ecu, du poids de dix Carlins, qui font environ trois livres cinq sols monnoye de France. Il re-

présente d'un costé le Buste du Roy d'Espagne , avec le Collier de la Toison , & pour legende , Carolus secundus , Dei gratiâ Hispaniarum & Neapolis Rex. Au revers est la Couronne & le Sceptre d'Espagne , avec les deux Hemispheres du Globe terrestre , & pour devise , Vnus non sufficit. Au bas est le millésime , qui est l'année de la fabrique.

2. Le Patacque , ou Demy-Ducat , du prix de cinq Carlins. On y voit de mesme le Buste du Roy d'Espagne , & la legende , Carolus secundus , Dei gratiâ Hispaniarum & utriusque Siciliae Rex , où il est à remarquer que Naples est entendu sous ces mots de l'une & de l'autre Sicile. Le revers est une

174 MERCURE

Femme assise sur la partie du Globe terrestre où est l'Italie. Elle tient de la main droite un bouclier, où sont les Armes d'Espagne & de Sicile, & une palme de la gauche, & pour Devise, Religione & gladio, avec le millésime.

3. *Le Tari, de deux Carlins, où d'un côté est l'Ecu des Armes d'Espagne avec ses alliances entouré du Collier de la Toison, & la Couronne d'Espagne au dessus, & pour legende, Carolus secundus, Dei gratiâ Hispaniarum Neapolisque Rex. Au revers est la partie de l'Hémisphere où sont les Royaumes que Sa Majesté Catholique possède en Europe, avec la Couronne d'Espagne, accompagnée d'une corne d'abondance & d'un*

faisseau de verges pareil à celui que les Licteurs portoient devant les Consuls Romains , & pour Devise , His vici & regno.

4. Le Carlin , qui est la dixième partie du Ducat , & qui revient environ à six sols & demy de nostre monnoye. Il represente le Buste du Roy d'Espagne , & la legende , Carolus secundus Dei gratiâ Rex Hispaniarum & Neapolis. Au revers est un Lion qui se repose , & qui semble garder la Couronne & le Sceptre d'Espagne qui sont au devant , avec la Devise , Majestate securus. Le millésime est sous l'Exergue , c'est à dire sous la petite ligne qui est au bas de la monnoye , & qui la termine en façon de terrain.

Les autres Monnoyes qui ont

*cours presentement à Naples ,
sont les suivantes.*

Monnoyes d'or.

*Le Tari , qui vaut quinze à
seize Carlins , monnoye de Na-
ples , & environ une demi-Pi-
stole de nostre monnoye. Il y a
d'un costé le Buste du Roy d'Es-
pagne , & de l'autre l'Ecu de
ses Armes.*

Monnoyes de Billon

& de Cuivre.

*Le Cavallo , qui est la plus
petite , vaut la douzième par-
tie d'un grain. C'est environ
les deux tiers d'un denier de
France Elle est rare.*

*La piece de deux Cavalli ,
on en voit encore fort peu.*

*La piece de trois Cavalli ,
où est la Croix de Jerusalem ,
avec la Devise , In hoc signo
vinces.*

*La piece de quatre Cavalli ,
Le Tournois , ou Demi-grain ,
qui vaut six Cavalli.*

*Le Tournois & Demi , ou
Demi publique , où est la Croix
de Jerusalem. Il vaut neuf Ca-
valli.*

*Le Grain , où sont les Armes
de Jerusalem & de Sicile. Il
vaut deux Tournois.*

*La Publica del Ré, sur laquelle
est écrit Publica commoditas.
Elle vaut trois Tournois , qui re-
viennent environ à un sol de la
monnoye de France.*

*La Publica del Popolo , du
mesme prix. Elle fut fabriquée
dans le temps de la révolte de
Mazaniel. On y voit des bran-
ches d'Olivier & des gerbes de
bled entrelassées ; & la devise ,*

Monnoyes Imaginaires.

C'est à dire , les Monnoyes qui ne sont point réelles & effectives , & qui ne servent qu'à faire les comptes , comme sont en France les Pistoles , les livres, & les deniers.

Le Cinquina , qui vaut cinq Tournois , qui font environ deux Carolus de nostre monnoyes ,

Les Monnoyes d'argent décriées sont ,

Le vieil Ducat , de dix Carlins.

Le vieil Patacque ou Demi-Ducat , que le menu Peuple appelle Cianfrone.

La Nove - di - cinque , qui valoit neuf Cinquines , ou vingt-deux grains & demy.

Le vieil Taxi , de deux Carlins.

La piece de quinze grains.

La Cinque-di-cinque , qui valoit cinq Cinquines , ou douze grains & demy.

Le vieil Carlin.

La Tre-di-cinque , qui valoit trois Cinquines , ou sept grains & demy ,

Les principales Monnoyes Etrangeres qui ont cours à Naples , sont les Loüis d'or de France , les Pistoles d'Espagne , les Zecquins de Venise , & generalement toutes les monnoyes d'or d'Italie ; & pour l'argent , les Piaftres , les Testons , & les Tules de Rome ; les Ducatons de Milan & les Reales d'Espagne.

L'Academie Royale d'Arles propose un Prix , qui sera un tres-beau Portrait de Monse-

H 6

gneur le Dauphin , pour celuy qui fera la plus belle Ode Françoise , *Sur la satisfaction que le Roy a d'avoir un Fils digne de luy , & sur les premieres Conquestes de ce jeune Heros.* Les Vers n'excederont point le nombre de cent. On les fera de telle mesure qu'on voudra , & l'on finira par une courte Priere à Dieu pour Sa Majesté. , & pour la Famille Royale. Les Auteurs mettront au lieu de nom une Devise à la gloire de Monseigneur. On les prie d'affranchir leurs Pieces de port, & de les adresser avant le dernier Juin de la presente année 1689. à Mr le Marquis de Robias d'Estoublon , Secretaire perpetuel de l'Academie Royale , en son Hôtel à

Arles lequel fait la dépense de ce Tableau , qui sera accompagné d'une riche bordure. La distribution s'en fera publiquement le jour de Saint Louis, Feste de LOUISE GRAND. Toutes sortes de personnes seront reçues à prétendre à ce Prix , à la réserve des quarantes Académiciens , qui en seront les Juges. On aura soin de faire tenir le Portrait sans aucun port , à celui qui sera victorieux , en quelque endroit qu'il puisse estre. On s'adressera pour cet effet au même Secrétaire perpétuel de l'Académie , après néanmoins que l'Auteur du Mercure aura fait sçavoir la décision au Public selon les nouvelles d'Arles.

Le 14. Fevrier , le Cardinal Pio, Evêque de S. Sabine, Protecteur des Royaumes & Etats Hereditaires de l'Empereur & de l'Empire , ainsi que des Etats de la Couronne d'Arragon & des Eglises Royales de Naples , mourut à Rome d'un catarre suffocatif , à l'âge de soixante & sept ans. Le 12. il avoit encore célébré la Messe, & beaucoup écrit à la Cour Impériale & en Espagne. Le 13. il reçut le Viatique, mais le mal s'accrut avec tant de violence , qu'il ne luy fut pas possible de faire son Testament , ce qui fait craindre qu'il n'en arrive un grand préjudice à Sa Maison , qui bien que puissante en biens patrimoniaux , ne laisse pas

d'avoir des Charges confide-
rables. Ses Heritiers *ab intestat*
font Dom Enée Pio , son
Frere , & le Prince de Saint
Gregoire , son Neveu , qui
luy ont fait faire des Obsè-
ques magnifiques , en l'Eglise
de la Maison Professe des Ie-
suites. Il y fut porté le 15. &
y demeura exposé tout le
jour suivant. Le soir on l'in-
huma auprès du Cardinal son
Oncle en presence du sacré
College. Il estoit de Ferrare ,
Creature du Pape Innocent
X. & avoit esté créé Cardinal
en 1654. Si tost qu'il fut mort,
le Marquis de Cogolludo ,
Ambassadeur de Sa Majesté
Catholique, alla en son Palais,
& s'y faisit de tous les papiers.
& Chifres qui regardoient les

Affaires d'Allemagne & d'Espagne. L'Evesché de Sabine vacant par sa mort, a esté opté par le Cardinal Altieri, auquel le droit d'ancienneté donnoit le pouvoir de le choisir. Il vaque aussi par la mesme mort une neuvième place dans le Sacré College, & seize mille écus annuels de revenus Ecclesiastiques, outre les Protections dont je viens de vous parler. Celles des affaires d'Aragon, de Valence, de Catalogne, & des Eglises de la nomination Royale du Royaume de Naples avec celle des Pays hereditaires, avoit esté donnée à ce Cardinal après la mort du Cardinal d'Arach, & il avoit eu la protection des affaires de l'Empire après celle du

Cardinal Landgrave de Hesse,
Voicy les noms des personnes
considerables de l'un & de
l'autre Sexe, mortes icy depuis
peu de temps.

Messire Antoine Ferrand,
Seigneur de Villemilan, ancien
Lieutenant particulier au Cha-
stelet de Paris. Il estoit âgé de
86. ans , & avoit esté Avocat
du Roy des Tresoriers de Fran-
ce à Paris. Son Pere estoit aussi
Lieutenant Particulier au Cha-
stelet. Il laisse plusieurs Enfans
entre autres Michel Ferrand,
Lieutenant Particulier au mê-
me Châtelet, & à present Pre-
sident en la premiere Chambre
des Requestes du Palais; Fran-
çois Antoine Ferrand, à pre-
sent Lieutenant Particulier au
Châtelet, & deux Filles, l'une

mariée à Mr Girardin , mort
Ambassadeur pour Sa Maje-
sté au Levant , dont je vous
parlay le mois passé , & l'autre
à Mr de la Faluere , premier
President au Parlement de
Bretagne. De cette Famille
de Ferrand qui a donné di-
vers Officiers au Parlement ,
estoit feu Messire Michel Fer-
rand , Doyen des Conseillers
du Parlement de Paris.

Madame Tallemant , Veu-
ve de Mr Tallemant , Maistre
de Requestes , morte le 6. de
ce mois. Elle estoit Fille de
Mr de Montauron , si fameux
par ses liberalitez , & par cet-
te grandeur d'ame qui luy fit
faire la fortune de plusieurs
personnes , & negliger la
sienne. Il estoit de l'illustre

Maison de Puget de Toulou-
se, dont il y a presentement
un President au Mortier, qui
a succedé à un Pere & à un
Ayeul revestus de la mesme
dignité. La Mere de Madame
Tallemant estoit de cette mê-
me Maison, Fille de Mr de
Puget de Pomeuse, Tresor-
rier de l'Epargne, & Nicce
de Messire Puget, Eve-
que de Marseille Cette Mai-
son est originaire de l'ancien-
ne Maison de Puget, de Pro-
vence, qui est d'une Noblesse
fort distinguée par les Em-
plois, par les Charges, & par
les Exploits militaires. Feu
Mr Tallemant son Mary,
estoit d'une Famille fort con-
nuë & fort estimée. Il avoit
toutes les qualitez d'un bon

Juge & d'un parfaitement honneste homme. Il s'est signalé par les Intendances de Languedoc , de Provence & de Guyenne , en des temps difficiles , où il a sceu toujours se conduire d'une maniere si sage , si honneste , & si desinteressée , qu'il y a toujours vescu avec l'agrément de la Cour & l'estime des Peuples. Le Mary & la Femme ayant beaucoup d'esprit , de probité , & de politesse, s'étoient fait tous deux un nom fort considerable , & s'estant acquis quantité d'Amis pendant leur vie , on ne doit pas s'étonner s'ils ont esté généralement regretez, ils ont laissé deux garçons & deux Filles, L'aîné est Pierre Tallemant,

Ecuyer- & le Cadet Paul Tallemant , Prieur de Sausséuse. Il est de l'Académie Française, & les excellens Discours qu'il y a prononcez en plusieurs occasions au nom de ce Corps illustre , ont fait assez voir combien il est digne de la place qu'il y tient. Les Filles sont Louise Tallemant , Religieuse de la Visitation , & Angelique Tallemant , Veuve de Messire Hubert de Puget , Seigneur de Chasteau-neuf de Provence.

Messire Henry Laisné , Aumônier du Roy. Il estoit ancien Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de Nostre-Dame d'Ardenne lez Caën , & Prieur de Mareüil , Bonneüil , Chasteauneuf & Mauleon.

Messire Loüis Brnant des Carrieres, Seigneur de Berengeville, la Rivierere, & autres lieux, & ancien Maistre ordinaire en la Chambre des Comptes. Il avoit esté Resident du Roy à Liege, & est mort âgé de soixante & dix-huit ans.

Messire François de Bourlon de Choisy, Ecuyer ordinaire du Roy, Seigneur de Croix-Fontaine. Sa Famille est assez connue pour avoir donné plusieurs Officiers au Parlement & à la Chambre des Comptes. Feu Mr de Bourlon, Evêque de Soissons, signala son zele ordinaire en visitant luy-mesme en personne les Pestiferez de son Diocese, pour s'acquitter des fonctions

de sa Charge en les exhortant & leur administrant tout ce qui leur estoit necessaire.

Dame Suzanne de Catelan. Elle estoit Veuve de Messire Alexis de Sainte-Maure, Comte de Jonzac, Lieutenant General pour le Roy des Provinces de Xaintonge & Angoumois, Madame la Marquise d'Aubeterre est sa Fille. Feu Mr le Comte de Jonzac, son Mary, estoit de l'ancienne Maison de Sainte Maure, si considerable par les grands Hommes qu'elle a donnez. Vous sçavez que Mr le Duc de Montausier qui en est, a un merite extraordinaire.

Mr le Comte de Nancré. Il estoit Lieutenant general des Armées du Roy, & Gouver-

verneur d'Arras , & l'avoit esté auparavant des Villes d'Ath & du Quesnoy. Les marques éclatantes de courage qu'il a données en beaucoup d'occasions, font son éloge. Il estoit de la Famille des Dreux, d'où sont venus divers Archidiacres , Sous-Chantres & Chanoines pour l'Eglise de Paris, des Maistres des Requestes, Conseillers aux Parlement, Grand Conseil, Chambre des Comptes , & autres Compagnies superieures & Avocats généraux en la Chambre de Paris. Elle est alliée aux Forget , Aubery , L'huillier, d'Aligre, d'Aubray , Charpentier, Turquant, de Béloy, du Lac, de Paris, du Gué de Berulle, & autres Familles considerables

Robe. Dreux porte d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, & d'un Soleil d'or en pointe.

Comme malgré l'avis qui est au commencement de toutes mes Lettres, on negligé toujours d'écrire les noms propres en caracteres fort aisez à lire, vous ne devez pas vous étonner s'il s'y rencontre toujours quelque faute. On m'en a fait remarquer deux dans un article du mois passé qui regarde la mort de Charles-Henry de Clermont. On a mis Marquis de Crury, au lieu de Crussy, & qu'il épousa Elizabeth de Marsol, au lieu de mettre, Elizabeth de Massol.

Quant à ce que vous vous étonnez qu'en vous parlant de
Avril 1689. I

Mr de la Barde qui a eu l'Archidiaconé de feu Mr de la Motte, j'ay donné un premier President aux Enquestes, vous n'avez dû entendre par là que le plus ancien President des Enquestes, puis qu'il n'y a que le Corps entier du Parlement qui ait un premier President. Il est vray que Mr de Maupeou estant le plus ancien, preside avant Mr de la Barde, qui est Fils, & non pas Frere de Mr de la Barde, autrefois Ambassadeur pour le Roy en Suisse.

Ces jours passez, le Sr Thomassin, Graveur ordinaire du Roy, presenta à Sa Majesté une grande Estampe qu'il a gravée avec beaucoup de delicateffe d'après le Tableau de Mr Mignard, où la Famille

de Monseigneur le Dauphin est représentée. Toute la Cour donna de grands applaudissemens à cette Estampe. ainsi qu'aux Vers Latins de Mr de Santeuil qui sont au bas , & à la belle traduction que Mr Perault , de l'Academie Francoise , en a faite en Vers François. Il en a aussi présenté plusieurs autres à la Maison Royale , toutes dans de magnifiques bordures. Cette entreprise estoit grande à cause du long travail , & difficile pour la ressemblance. Ceux de vos Amis qui recherchent les Ouvrages de cette nature , trouveront l'Estampe dont je vous parle chez celuy qui l'a gravée , rue des Noyers , au Buste du Roy , & chez le Sr

Boudot , Libraire , rue Saint Jacques au Soleil d'or.

Je viens aux Benefices dont je vous ay déjà dit que Sa Majesté a fait la distribution , Sçavoir ;

A Mr l'Abbé de Vieuxbourg , l'Abbaye de S. Martin de Massay , Ordre de S. Benoist , Diocese de Bourges. Il est petit Fils de Madame la Chanceliere , & a fait voir en plusieurs occasions qu'il ne degenerate point de ses Ancestres , qui ont remply des charges considerables & de grands emplois dans les negociations avec un éclat & un desintereusement qui serviront toujours de modelle à ceux à qui le Roy confiera des commissions semblables. Il est Li-

centié en Theologie, & on a lieu d'esperer qu'il sera un jour un des plus grands ornemens de cette sçavante Faculté, consultée dans tous les temps, sur les questions les plus épineuses qui regardent la Foy ou la discipline de l'Eglise, & dont les décisions ont toujours esté receuës comme des Oracles.

A Mr l'Abbé de la Fucillée, l'Abbaye de Solognac, Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Limoges. Il faut ignorer l'histoire de ce temps-cy pour ne pas sçavoir le merite de ceux qui portent ce nom, & les services qu'ils ont rendus. Il ne faut pas s'étonner si cet Abbé a eu part aux graces du plus juste des Princes, puis qu'il a d'ailleurs dans sa personne de-

quoy se les attirer.

A Mr l'Abbé de la Messeliere, l'Abbaye de Charroux, Ordre de Saint Benoist, Diocede Poitiers. Il est Frere de Mr de la Messeliere, Exempt des Gardes du Corps de la Compagnie de Noailles, qui après avoir esté nourry Page de la grande Ecurie, a preferé l'honneur de servir auprès de la personne du Roy, que son zele pour ce Prince ne luy permettroit pas de quitter de veuë s'il estoit le maistre de se choisir des emplois, à tout ce que les ambitieux desirent le plus pour faire une plus grande fortune. Il est de l'Illustre Maison des Frotiers, originaires de Bourgogne, & établis depuis plusieurs siecles en Poitou, Berry

G À L A N T.



& la Marche, où ils ont possédé
des Terres tres-considerables.
Ils ont eu aussi des Compagnies
de cent & de cent cinquante
hommes d'armes dont ils ont
été Capitaines, & ont commandé
dans ces trois Provinces
pour le service de nos Rois,
avec les titres les plus honora-
bles qu'on donnoit dans ce
temps-là. On n'a qu'à lire les
Histoires generales, & celle
des grands Ecuyers de France,
& l'on trouvera ce qu'estoient
les Ayeux de Mr de la Messe-
liere sous Charles VII. & en-
suite, le rang qu'ils ont eu dans
la Maison de Henry III. Duc
d'Anjou. Cet Abbé appartient
à ce qu'il y a de plus distingué
en France, & particulièrement
aux Maisons de Preüilly, Bran-

che Cadette de la Maison de Vendosme non Royale, Amboise, Maillé Brezé, la Ferce, & Polignac. Mr l'Abbé de la Messeliere est estimé de toutes les personnes de sa Province qui sçavent connoistre le vray merite, & sur tout de Monsieur l'Eveque de Poitiers, dont le discernement est juste, & qui en a rendu témoignage. Il est aussi Frere d'un autre Abbé de la Messeliere, Licencié de Sorbonne; Doyen de Saint Hilaire le Grand de Poitiers, qui après avoir fait paroistre icy beaucoup d'esprit & de sçavoir pendant qu'il estoit sur les bancs, fait voir dans la Compagnie où il est, tout ce qu'un vray Ecclesiastique peut marquer de

piété & de zele pour la discipline , qu'il rétablit avec un tres- grand succès dans cette Eglise , où il s'introduisoit un peu de licence par l'absence ou par la maladie de ses Chefs.

A Mr Courcier ; l'Abbaye de Sainte Croix de Talmond, Ordre de Saint Benoist, Diocèse de Luçon. Il est Theologal de Paris , & on le connoist par les Sermons qu'il a faits dans la Metropole , & en plusieurs Eglises fameuses. On ne scauroit avoir plus d'esprit & plus de doctrine ; ny en faire un meilleur usage. Il est Superieur des Nouveaux Convertis , & a ramené un grand nombre d'Heretiques à la veritable Eglise. On le

voit par tout où il s'agit de Religion. Il est consulté par les plus doctes , & il a esté nommé pour un des Approbateurs des Livres de doctrine ; mais ce qui doit luy donner un grand relief , c'est l'applaudissement qu'eut Mr. l'Archevesque de Paris , quand il le choisit pour Theologal.

A Mr l'Abbé de Brizay , l'Abbaye de S. Pierre de Caunes , Ordre de Saint Benoist , Diocese de Narbonne. Le choix qu'il a pleu au Roy de faire de luy pour cette Abbaye , ne sçauroit laisser douter de son merite. C'est tout ce que je vous en diray presentement , n'ayant pas encore reçu le Memoire que j'attens.

A Mr l'Abbé Bessière ,
 l'Abbaye de Saint Sauve de
 Montreuil , Ordre de Saint
 Benoist , Diocese d'Amiens.
 Il est Fils de Mr Bessière , ce
 fameux Chirurgien , qui a eu
 l'honneur d'assister à l'Opé-
 ration que Mr Felix fit au
 Roy il y a plus de deux ans.
 & qui ne scauroit avoir acquis
 que tres justement la reputa-
 tion où il est d'un des meil-
 leurs Chirurgiens que nous
 ayons & d'un fort honneste
 homme.

A Mr l'Abbé de Chaulnes,
 l'Abbaye de Pessans , Ordre
 de S. Benoist , Diocese d'Auch.
 Il est Fils de Mr de Chaulnes ;
 Maistre des Requestes , Parent
 de Mr de Tarbes , nommé à
 l'Archevesché d'Auch , dont

il est Archidiacre. On ne peut avoir l'esprit ny plus agreable , ny plus cultivé. pendant la residence qu'il a faite dans l'Archevesché d'Auch avec Mr de Tarbes , il a assisté à des Missions pour les Nouveaux Catholiques , & fait des Sermons d'une grande utilité , mais on n'a qu'à entendre ceux qu'il fait icy , & le connoistre particulièrement , & l'on ne doutera pas qu'il n'acquiere un jour d'autres dignitez, que celle d'Abbé & d'Archidiacre.

A Dom René du Bois l'Abbaye reguliere de Chaloche , Ordre de Cisteaux , Diocèse d'Angers. Il est Religieux du mesme Ordre , où sa probité , & l'habileté qu'il

GALANT. 205

a toujours fait paroître , luy
ont acquis une estime gene-
rale.

Je ne vous ay encore rien
dit de la dernière action de
Mr le Marquis d'Uxelles , par-
ce que lors qu'on parle sur
les premiers bruits , on est
ordinairement mal informé ,
& quand on ne douteroit
point qu'ils ne fussent vrais ,
il est impossible que dans ces
commencemens on soit assez
instruit du détail. Vous sçavez
que Mr d'Uxelles est Lieute-
nant general , & qu'il a esté
choisi pour commander dans
Mayence , qui dans la situa-
tion où sont les affaires , est
un poste tres important , &
qui n'a pû estre confié qu'à
un homme de l'intrepidité

duquel on est assuré , aussi bien que de la parfaite connoissance qu'il doit avoir dans le métier de la guerre. Ce Marquis a fait voir en cette occasion qu'il s'y appliquoit entierement , & qu'il prend tous les soins necessaires pour sçavoir tout ce qui se passe chez les Ennemis. Il fut averty à propos que trois cens hommes & quelques Dragons des Troupes de Saxe avoient passé le Rhin vis à vis Geinslein , & qu'ils avoient commencé à se retrancher à Esche , qui est un Village fortifié par les eaux à cinq lieues de Mayence. Il envoya aussitost reconnoistre ce Village , & donna ensuite ordre à Mr de Cassion , Brigadier de Cavale-

nie, d'aller l'investir avec le Regiment Royal Etranger de Cavalerie, le Regiment de Dragons de Barbesieux, Cavaleric, deux Escadrons du Regiment de Roquelaure, avec les Grenadiers des Regimens de Navarre, Bourbonnois, du Maine, la Couronne, Anjou, Iarsay, & Dauphin. Le lendemain premier de ce mois, à la pointe du jour, M. d'Uxelles marcha avec un détachement de deux cens hommes par Bataillon des mesmes Regimens, & arriva sur les huit heures du matin. Il disposa tout afin de pouvoir monter à l'assaut. Il fit faire les ponts & les fascines nécessaires pour combler le fossé, & pendant qu'on travailloit à toutes ces choses,

il fit faire de petits détachemens pour escarmoucher, afin que les Ennemis estant harcelés, & obligés à se défendre, ne pussent avoir le temps d'achever les retranchemens déjà commencez. Cependant il donna ses ordres à l'infanterie pour investir le village, dont les approches estoient très-difficiles, parce que le Rhin grossissoit d'un moment à l'autre, & que l'inondation en avoit rendu les environs presque tous impraticables, de sorte que s'ils avoient eu seulement deux ou trois jours pour fortifier ce poste, il auroit esté impossible de les en chasser à cause des eaux qui l'environnent. Mr d'Uxelles fit pousser les choses avec tant d'ardeur &

de conduite que sur la minuit les Ennemis battirent la chamade, & envoyèrent un Tambour pour demander à capituler. Il ne voulut les recevoir qu'à discretion, & ils furent obligez de se rendre. Il y avoit trois cens hommes d'Infanterie, cinquante Dragons bien montez, neuf Officiers, & dix huit Tambours. Ils estoient tous Saxons, bien armez & bien vestus, & le Commandant qui paroissoit un homme de cœur, marqua qu'il étoit au desespoir d'estre forcé de se rendre. Ils furent tous conduits à Mayence, après que Mr d'Uxelles eut fait raser ce lieu, parce que les Habitans avoient appelé les Ennemis, & favorisé leur passage contre la parole.

qu'ils avoient donnée.

Le Roy qui ne laisse aucune action de valeur sans récompense, & qui n'attend pas même des années pour reconnoître les services qu'on luy rend, quelque jeunes que soient ceux qui se signalent, a fait Mr le Marquis de Castre Brigadier d'infanterie, pour avoir fait paroître une intrepidité & une bravoure extraordinaire dans la dernière rencontre entre les Troupes de Sa Majesté & celles des Alliez près de Nuis. Ce Marquis est Neveu de Mr le Cardinal de Bonzi.

Le Jeudy 14. de ce mois, Mr l'Abbé de Louvois, qui avoit déjà satisfait publiquement en d'autres occasions à toutes les questions qui peu-

vent estre faites sur ce qu'il y a de plus difficile dans Virgile & dans Homere, fit une action pareille touchant Theocrite. Il y fit paroistre une force & une presence d'esprit beaucoup au dessus de ses années, & la nombreuse assemblée qui s'y trouva, en sortit tres-fais-faite. Comme c'estoit un exercice de Lettres, il y avoit fait inviter Messieurs de l'Academie Françoise, qui se purent assez admirer la maniere vive & spirituelle dont il se tira de toutes les objections qui luy furent faites. Il est difficile d'aller aussi loin dans un âge si peu avancé. Quelques jours après, ce jeune Abbé vint remercier cet illustre Corps dans une de ses Seances, & il

le fit d'un air libre & noble qui répondoit dignement à ce qu'il est né.

Monſieur le Prince d'Enrichemont, connu par ſa naiſſance, par ſes anceſtres & par ſa bonne mine, épouſa ces jours paffez Mademoiſelle de Coiſlin, Fille du Duc de ce nom, & Niece de Mr l'Eveſque d'Orleans, premier Aumonier du Roy, tous deux ſi généralement eſtimez par le caractère d'honnête homme, qui eſt naturel à ceux de cette Maïſon. Vous ſçavez que M. le Prince d'Enrichemont eſt Fils de Mr le Duc de Sully. Pour Mademoiſelle de Coiſlin, je n'entreprends point de parler de ſon mérite, parce qu'il me feroit impoſſible de vous mar-

quer assez tout le bien que l'on en dit. Il n'y a jamais eu d'humour plus égale, de manieres plus aisées & plus douces, d'esprit plus porté à la complaisance, ny une personne avec qui il soit plus aisé de vivre. Sa bonté, & l'acquiescement qu'elle a toujours eu pour les sentimens des autres, ont fait que ses yeux n'ont jamais vu que ce qu'on a voulu luy faire voir, quoy que la pénétration de son esprit luy fist découvrir beaucoup davantage. Vous jugez bien qu'une personne de ce caractère ne sçauroit avoir que beaucoup de sagesse & de vertu.

Rien n'est plus inviolable que la parole du Roy. Sa Majesté avoit promis à Mr l'E-

vesque de Beauvais, Pair de France, la premiere place qui vaqueroit de Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, & celle de Mr de Grignan Archevesque d'Arles, mort âgé de 86. ans, n'a pas esté plutôt à remplir, qu'Elle en apourvû ce Prelat. Vous sçavez qu'il s'est extremement distingué dans les Ambassades qui luy ont esté confiées. Son grand merite, sa vertu généralement reconnüe, son zele ardent, & son attachement inviolable pour le service du Roy, m'ayant donné fort souvent occasion de vous en parler, je n'ajoutéray rien aujourd'huy à ce que je vous en ay dit plusieurs fois.

La Reine d'Espagne est morte, & la paix dont jouissoit ce

Royaume semble avoir esté en-
sevelie avec elle. Les Espagnols
ont préféré les vaines espe-
rances dont les flate le renou-
vellement de la guerre , à
tout ce qu'ils doivent crain-
d'un Énnemy , qui a toujours
triomphé de cet Etat , estant
certain qu'ils ont plus perdu
de Places sous le regne du Roi,
que sous ceux de tous les au-
tres Rois de France ensemble.
Enfin Sa Majesté forcée par la
cōduite qu'ont tenuë les Mini-
stres Espagnols, s'est veuë obli-
gée de leur declarer la guerre ,
& Elle en rend raison dans une
Ordonnance qui porte cette
Declaration. Je la reserve aussi-
bien que ce que j'ay à vous dire
sur cette Ordonnance , pour
ma sixième Lettre sur les Af-

faïres du Temps , puis que cette Histoire n'est composée que de pieces qui rendent les faits que je rapporte incontestables , & qui empêcheront la posterité de former mesme le moindre doute sur la verité des choses qu'elle contient.

L'esprit de l'homme devient plus subtil de jour en jour, & on abonde en inventions nouvelles. Celle des Carosses appelez *Inversables & incabotables* a quelque chose de surprenant. La structure en est des plus agreables à voir , & tres-facile à entretenir. Le corps de ces sortes de Carosses ne sçauroit jamais pancher , quoy que le train panche. Il a mesme cela de particulier , que quand on a ouvert les portieres, il demeure

te ferme comme un roc pour recevoir ceux qui veulent y prendre place , & on ne les a pas plutôt ; refermées qu'il reprend son branle. On en a fait des épreuves que Sa Majesté n'a pu voir qu'avec surprise. On fit monter un de ces Carosses sur une hauteur considérable. On osta exprés les essies des deux rouës afin qu'elles tombassent avec le train. Quatre personnes qui estoient dedans se panchoient entièrement sur le costé que ce train devoit tomber , & le corps ne pancha pas de l'épaisseur d'un seul pouce. Il y a encore une autre commodité considérable , c'est que le train a beau cahoter , le corps ne cahote point , &

Avril 1689.

K

tous ceux qui sont dedans, le Cocher qui est sur son Siege, & les Laquais qui sont sur le devant & sur le derriere, n'entendent aucun bruit des rouës mesme sur le pavé le plus rude. Après ces experiences on doit demeurer d'accord de l'utilité de ces Carosses, qui épargnent le danger d'estre tué ou estropié par les cheutes frequentes & inopinées auxquelles les Carrosses ordinaires sont sujets. On se garantit encore d'avoir la teste étourdie par des cahotemens continuels, & il y a beaucoup d'apparence que cette voiture étant aussi seure qu'elle est douce, sera d'un fort grand usage. Mr le Maréchal d'Estrées ayant demandé au Roy

pour vingt ans le Privilege de la fabrique & de la vente des Carroffes , Caleches , Chaises roulantes, & autres voitures de cette nouvelle invention, dites *Inversables & Incohotables*, dans tout son Royaume, Terres & Pais de son obeissance, Sa Majesté luy en a accordé le don par des Lettres patentes, enregistrées au Parlement. Le droit est fixé à soixante livres pour la permission qu'on est obligé d'aller prendre au sujet de la fabrique & vente de chaque voiture aux Bureaux établis pour cet effet, à peine de trois mille livres d'amende. Vous remarquerez encore une circonstance avantageuse qui engage le Public à ne pas différer de s'en servir, pour

estre au plûtoſt hors de danger de verſer & de cahoter. C'eſt qu'en attendant que ceux qui ont des Caroffes en puiſſent avoir de cette fabrique, ils pourront y faire appliquer le ſecret à peu de frais, en payant le droit dont je viens de vous parler.

Je ne puis finir ſans vous parler encore des actions de pieté qui ont eſté faites pendant la Semaine Sainte. Monſieur & Madame ont fait éclater leur devotion, & remply tous les devoirs de veritables Chreſtiens. Ils ont eſté tres-contens des Predications du Pere Gonnelieu; Jeſuite, qui preſchoit à Saint Eustache, & qui a eſté extremement ſuivy, & applaudy pendant

le Carême. Le Pere Gaillard, aussi Jesuite, qui prêchoit à S. Germain l'Auxerois dans le mesme temps, s'est attiré de nombreuses Assemblées, & Monsieur le Duc de Chartres l'a souvent esté entendre sur le bruit de sa reputation. La Reyne d'Angleterre qui s'estoit retirée aux Filles de Sainte Marie de la Visitation de Chailloit pendant la Semaine Sainte, comme je vous l'ay déjà appris, y entendit le Sermon de la Passion de Mr l'Abbé Capeau. Vous sçavez le grand merite de cet Abbé qui a souvent eu l'honneur de prescher devant Sa Majesté, qui a fait deux fois le sermon de la Cene, & qui en a fait plusieurs à

Saint Cir. Vous vous fouvenez des endroits de ses Sermons que je vous ay envoyez , & dont vous m'avez marqué tant de satisfaction. La Reyne d'Angleterre ayant fait plusieurs fois ses Devotions pendant son séjour dans le Monastere de Chaillot , ne laissa pas , estant retournée à Saint Germain en Laye , d'y faire sa Communion Pascale dans la Paroisse le Jeudy d'après Pasques , & Elle y communia par les mains de Mr l'Abbé de Villeterre qui en est Curé. Cette Princesse alla voir le lendemain Madame la Princesse palatine , Abbessé de Maubuisson , & elle y fut traitée à dîner avec toute la délicatesse & toute la propre-

ré imaginable. Elle se rendit ensutie à Pontoise qui en est tout proche , & Mr de Montiers, Lieutenant General, l'y complimenta à la teste du Corps de la Justice & de la Ville. Ses réponses spirituelles & ses manieres honnestes luy attirerent l'admiration & l'estime de tous ceux qui eurent l'avantage de la voir. Elle assista à la prise d'Habit d'une Sœur de Mr la Duc de Berviek dans le Monastere des Religieuses Angloises. Le Pere Bourdalouë y prescha avec l'éloquence & la maniere édifiante qui luy sont ordinaires , & la ceremonie fut faite par Mr de Verthamont , Grand Vicair de Pontoise. Le jour

fuivant, cette Princeſſe con-
 tinuant ſes viſites dans les
 lieux ſaints, alla voir le beau
 Monaftere des Religieuſes de
 Saint Dominique de Poiſſy ;
 où elle fut reçue par Mada-
 me de Chaunes qui en eſt
 Prieure perpetuelle. Elle viſita
 cette Maïſon, dans laquelle
 on luy ſervit une Collation
 auſſi magnifique qu'abon-
 dante. Elle a encore rendu
 viſite à Madame la Dauphine,
 chez qui Monſieur le Dau-
 phin ſe trouva, & elle y fut
 placée dans un Fauteuil entre
 ce Prince & cette Princeſſe. Il
 y avoit un Cercle de Duchef-
 ſes, & les jeunes Princes s'y
 rencontrerent. La Converſation
 ayant duré une demy-heure,
 la Reyne fut reconduite par

Madame la Dauphine jusques à la porte de la Chambre où elle avoit esté recuë. Monseigneur luy donna la main , & la reconduisit jusqu'à son Carrosse. Le Roy qui arriva de la Chasse dans ce temps là, s'avança vers cette Reyne suivant les manieres honnestes qui luy sont naturelles , & demeura un moment avec elle.

Cette Princeesse ayant resolu de faire ses devotions dans la Cathedrale de Paris vint coucher le 21. de ce mois au Monastere de Chatillot , afin d'en estre plus proche. Elle y vint le lendemain 22. & Mr l'Archevesque revestu de ses habits Pontificaux la receut à la teste de son Clergé. Sa Majesté se mit d'abord à genoux sur un

K. 5.)

carreau que luy presenta un
des Chanoines , & elle adora
la vraye Croix. Lors qu'elle se
fut relevée , ce digne Prelat
la complimenta. Il auroit esté
à souhaiter que son compli-
ment eust esté entendu de tous
ceux qui étoient accourus de
toutes parts pour la voir , & qui
venoient pour admirer une
Reine dont le courage & la pie-
té ont paru avec tant d'éclat
dans une occasion qui pouvoit
abattre les plus fermes , & lasser
la patience de ceux qui en ont
le plus. Mr l'Archevesque don-
na à cette Princesse les loüan-
ges que meritoit son heroïque
verru , mais avec des termes si
choisis & une éloquence si no-
ble , & qui convenoit si bien à
celuy qui est à la teste du Cler-

g  de France , qu'on ne s au-
roit assez l'admirer. Cette Rei-
ne afflig e y r pondit avec ma-
jest  , & apr s luy avoir t -
moign  qu'elle esperoit beau-
coup de ses prieres & de cel-
les de son Clerg  , distingu 
par sa doctrine , par la puret 
de ses m eurs , & par sa piet  ,
elle le pria de ne se pas lasser
d'en faire pour la prosperit 
du Roy son Seigneur , & le
fidelle Alli  du Monarque qui
leur avoit donn  un azile si fa-
vorable. Elle s'excusa ensuite
d'avoir fait attendre ce Prelat ,
la foule qui s'estoit rencontr e
  son passage , & qui avoit une
extr me impatience de la voir ,
l'ayant fait arriver   Notre
Dame une heure plus tard
qu'elle n'avoit esper . Les com-

plimens étant finis, la Reine alla devant la Chapelle de la Vierge, où on luy avoit préparé un Prié dieu. Mr l'Archevesque l'y suivit, & se retira ensuite pour quitter ses habits Pontificaux. Il revint peu de temps après en rochet & en camail, & servit Sa Majesté comme il a accoutumé de servir le Roy mesme. Elle communia à la premiere Messe, celebrée par Mr l'Abbé Parfait, le plus ancien des Chanoines, & après cette Messe, elle en entendit deux autres, avec une devotion qui édifia toute l'Assemblée, & qui fit connoistre de quelle maniere il faut assister à ce saint Mystere. Les Messes finies, elle fit l'honneur à Mr l'Archevesque de luy rendre

visite, & comme la conversation fut plus libre, elle y fit paroître tant d'esprit & tant de grandeur, qu'on a eu raison de dire que c'est véritablement une Reine. Quand elle se separa de ce Prelat, pour monter en Carosse, elle se mit à genoux, & luy demanda sa benediction. Une action si humble & si Chrestienne surprit tous ceux qui étoient présents, & Mr l'Archevesque même, qui vit rappeler par là la memoire de ces temps heureux pour l'Eglise, où les plus grandes Reines & les plus puissantes Imperatrices servoient de leurs mains les Evêques, regardant en eux la Mission que Dieu leur a donnée, & ce Prelat rayy d'une humilité si ho-

norable à l'Eglise, s'écria en
 prononçant ces mots, dont le
 mystere n'est pas ignoré de
 ceux qui se repaissent de la
 lecture de l'Ecriture Sainte, je
 prie ce grand Dieu en qui Vostre
 Majesté a mis toute sa confiance,
 de repandre sur Elle abondamment
 la rosée du Ciel & la graisse de la
 terre, au nom du Pere, & du Fils,
 & du saint Esprit. Si ce Prelat
 fut surpris la Reine admira sa
 presence d'Esprit & ses manie-
 res nobles & inimitables, &
 s'en alla bien confirmée dans la
 haute opinion qu'elle en avoit
 conceüe. L'aprèsdinée elle ren-
 dit visité à Monsieur le Duc de
 Chartres & à Mademoiselle.
 Ce jeune Prince la vint rece-
 voir au bas du grand Escalier
 accompagné de plus de cin-

quante personnes de la premiere qualité, & de beaucoup des grands Officiers de Monsieur. Cette Princesse alla voir le même jour Mademoiselle d'Orleans au Palais de Luxembourg, où elle fut receuë avec tous les honneurs qu'on doit à son caractère.

Si vous avez des Amis embarrassés sur les usures qui peuvent estre permises, car le mot d'usure n'est pas toujours pris en mauvaise part, je croy que vous leur ferez plaisir de les avertir que le S. Guerout, Libraire au Palais, débite un Livre, qui les retirera de tous les doutes que le scrupule peut faire former sur cette matiere. Il a pour titre ; *Eclaircissement nouveau sur le prest & l'intérêt* :

232 M' E R C U R E

la lecture n'en peut estre que d'une tres-grande utilité.

Le vray mot de l'Enigme du mois passé qui estoit *la salade*, a esté trouvé par Messieurs du Perier; Ralet; Brunet de Tilly. Hutuge, d'Orleans; R. Collas de Blois; Mesdemoiselles Potange, Cyprés de la rue de Bourbon la Spirituelle de la mesme rue; la Belle Conquerante de Lisieux, les deux Soeurs de la rue Muret de Chartres; le Phenix des Freres de la rue des Provaires; le Payfan de la Bastille; le Mary de la belle Procureuse aux Comptes; le Tribun de Flandre, & ceux d'Egypte & de la Place Maubert; la Societé de l'Hôtel de Portugal Nassau à Geneve; le Voisin inconnu de la bien-aimée &c.

charmante brune de la rue aux
Fers.

L'Enigme nouvelle que vous
allez lire est de la Bergere Fleu-
rette, Filie du défunt Berger
Fleuriste.

ENIGME.

MA taille est grande & dé-
gagée,

Begere d'autant plus que je suis plus
âgée.

Et Sexe m'aime, & j'ay l'honneur
De posséder le costé de son cœur.

Dans l'employ que je donne au
monde.

L'Epée & moy ne nous accordons
pas.

Je la traite de haut en bas.

Mes cheveux sont d'emprunt, longs,
fins, de couleur blonde,

*Une tresse , un ruban tel qu'on veut
le choisir ,*

*Les lie & les arreste ,
Et bien souvent on prend plaisir
A me les arracher poil à poil de la
reste.*

J'ajoute à la Gavotte de Mr
Martin que vous avez trouvée
au commencement de cette
Lettre , une Gigue du même
Auteur. C'est encore l'Amour
que l'on fait parler dans les
paroles qui ont esté faites
pour en chanter l'air:

G I G U E.

*De mes filets ,
De mes lacets ,
De mes pieges secrets
Qui sont faits ,*



2.
V.

2

4

1214 C 11

Digitized by Google

Tout exprés ,
Dans ces Forests ,
On ne peut aisément se défendre.
Sans y songer chacun vient se
rendre

Dans mes filets ;
Sans y songer chacun vienne se
prendre

Dans mes lacets.
Dans mes pieges secrets ,

Qui sont faits
Tout exprés
Dans ces Forests.
On ne peut aisément se défendre
De mes lacets , &c.



Quels doux moment !
Quels jeux charmans !
Que de contentemens
Ravissans
Aux Amans
Qui sont constans !

*Mais il faut estre pris pour les
prendre.*

Car on les perd a toujours attendre

Ces doux momens ,

*Car on les perd sans un amour
tendre*

Ces jeux charmans ;

Tous ces contentemens.

Ravissans

Aux Amans

Qui sont constans ,

*Mais il faut estre pris pour les
prendre ,*

Ces jeux charmans ,

Tous ces &c.

Je viens d'apprendre une
action des plus vigoureuses
dont on ait jamais parlé. Le
16. de ce mois , à une heure
après minuit , deux mille
hommes d'Infanterie sortis

de Cologne , & quatre cens chevaux des Troupes de Brandebourg , commandez par Mr Heiden leur Lieutenant Colonel , avec deux mille Païsans travailleurs , vinrent pour surprendre une petite Redoute de terre que les François font construire sur le bord au delà du Rhin , vis à vis de Bonn , pour défendre le Pont volant qu'ils ont près de cette Ville-là. Les Ennemis s'estant approchez le ventre à terre jusques à vingt pas du fossé de la Redoute , qui est rempli de quatre pieds d'eau , la Sentinelle qui estoit à l'entrée apperceut une méche allumée , & cria , *Qui va là !* Comme on ne luy fit point de réponse , elle tira à la

mèche, & tua un Grenadier qui venoit fonder le fossé. Les Ennemis se voyant découverts, firent feu à la Redoute. Elle n'estoit gardée que par soixante Soldats & quarante Travailleurs, tous commandez par Mr Racine, Capitaine au Regiment de Vandosme. Ils estoient soutenus par deux Détachemens de Grenadiers, qui estoient dans deux Bateaux couverts, postez sur le Rhin par Mr de la Lande Ingenieur, aux deux angles de cette Redoute. Ces deux Détachemens estoient commandez, l'un par Mr Pallas, Capitaine Grenadier de Thiange, & l'autre par M. Siomet, Sous-Lieutenant dans ce mesme Regiment. Ces Dé-

tachemens estoient fort nécessaires en cet endroit-là , & on les y avoit mis avec grande prévoyance. Il n'y avoit que vingt-cinq Grenadiers dans chaque Bateau , cependant leurs décharges incommodes fort les Ennemis qu'ils prirent en flanc. Ceux qui estoient dans Bonn s'étant apperceus de l'opiniâtreté des Attaquans qui s'approchoient pour combler le fossé , & s'attacher aux palissades , Mr Raouffet , Gouverneur , & Mr de Clerac , Lieutenant de Roy de Bonn , avec Mrs les Marquis de Thiange. & de Magny Colonel , & trois cens Grenadiers , monterent sur le Pont volant pour passer , & secourir la Redoute , mais

le Pont n'ayant pu aborder de l'autre costé aussitost qu'il auroit dû faire , à cause que les grandes eaux avoient emporté une partie des petits Bateaux qui en soutenoient la corde , ils ne purent estre débarquez que lors que les Ennemis , qui apparemment eurent peur de ce secours , & qui avoient déjà eu plus de cinquante hommes tuez sur la place & plus de deux cens blessez , commencerent à se retirer. Ils avoient déjà donné trois Assauts à la Redoute par un endroit qui leur pouvoit servir de brèche , cette Redoute n'estant pas encore achevée de ce costé-là. Les Grenadiers que je vous ay dit estre au nombre de trois cens , & qui avoient mis pied à terre

terre par le plus grand bonheur du monde , firent premièrement une décharge de leurs Fusils, & ayant mis ensuite l'épée à la main , ils contraignirent les Ennemis à prendre la fuite , & à se sauver de toutes parts. Leur épouvante ne cessa point pendant toute toute la journée , & elle fut telle , qu'ils ne se croyoient pas en seureté , mesme dans Cologne. Les François firent vingt & un Prisonniers dont il y en avoit seize de bleffez. Il seroit fort malaisé de faire une défense plus vigoureuse , la Redoute ayant esté attaquée plus de trois heures sans un moment de relâche. Les Soldats avoient consumé presque toute leur poudre , & Monsieur Racine , leur Commandant ,

Avril 1689.

L

les voulant encourager, leur distribua trente pistoles qu'il avoit sur luy, & les engagea à jeter continuellement des Grenades. Ils devoient se défendre l'épée à la main lorsqu'ils auroient tout à fait manqué de Grenades & de poudre. Monsieur Palare Capitaine de Grenadiers, fut blessé légèrement d'une balle de Mousquet au dessus de la mamrelle gauche, & Messieurs Monfreau, Lieutenant des Grenadiers de Vandosme, & Siomet, Sous Lieutenant de Tiange, furent tuez avec deux Grenadiers. Il n'y a eu que huit Grenadiers de blessés dans la Redoute & dans les Bateaux, qui furent tout percez de coups de Mousquet & d'Arquebuses à croc chargées de

balles & de bout de fer de la longueur du doigt , qui venoient jusque dans Bonn , quoy que le Rhin fust entre deux , & qu'il soit une fois plus large en cet endroit là , que n'est la Seine vis à vis de l'Arcenal. Il est surprenant que quatre mille quatre cens hommes ayent esté battus & mis en fuite par quatre cens. Une action d'une vigueur si peu ordinaire n'appartient qu'à des François. Les Ennemis ont perdu plus de trois cens hommes , tant morts que blesez , & Prisonniers , & quinze Officiers , sans compter plusieurs Soldats qui ont deserté , la déroute & l'épouvante ayant esté si grandes , que chacun se sauva sans ordre & par différentes routes. Mr Heiden,

leur Commandant, eut d'abord la jambe cassée, & receut plusieurs autres blessures, dont il mourut dès le mesme jour. Le Roy a donné de grandes louanges à l'action de Mr Racine. Il est Fils d'un Conseiller de la Grand'Chambre, & Frere d'un Conseiller du Chastelet, de ce mesme nom.

Je ne vous feray point un long détail des affaires d'Angleterre ; je vous marqueray seulement la situation où elles se trouvent aujourd'huy. Le Prince d'Orange estant assuré qu'il y a plusieurs personnes dans Londres qui sont dans les interets de leur veritable Roy, resolut de se servir d'une adresse pour faire passer avec plus de facilité dans le Parlement plusieurs choses qui

luy estoient d'importance. Il fit publier un Imprimé, au bas duquel estoit sa permission, afin qu'on y ajoûtast plus de foy. Cet Imprimé contenoit toutes les particularitez de la mort du Roy d'Angleterre, qu'on supposoit arrivée à Brest. Son regne paroissant plus assuré par là, il vint à bout de ce qu'il souhaitoit; & comme la verité se découvre tost ou tard, deux jours après il fit imprimer dans la Cazette de Londres, que cette fausse nouvelle avoit esté publiée par la surprise d'un Imprimeur, qui avoit demandé une permission pour imprimer les circonstances de la mort du Roy Jacques premier, & qui avoit mis Jacques second. Son couronnement se

fit vingt-quatre heures après qu'on eut fait courir le bruit de cette mort supposée. Il fut couronné par l'Archevesque d'York assisté de l'Evesque de Londres, l'Archevesque de Cantorbéry qui devoit faire cette fonction comme Primat du Royaume, ayant generousement persisté à dire, qu'après avoir presté serment au Roy Jacques II. son vray Maître, & eu l'honneur de le couronner, il n'en pouvoit couronner un autre. Je vous ay depeint le caractere de l'Evesque de Londres en plusieurs endroits. Quant à l'Archevesque de d'York, c'est celuy qui estoit Evesque d'Exeter quand le Prince d'Orange descendit en Angleterre, & qui pour couvrir l'intelligence

qu'il avoit avec ce Prince, prescha d'abord contre luy afin d'avoir lieu de se retirer à Londres, feignant de vouloir se mettre à couvert de sa colere; mars c'estoit pour cabaler sous main en sa faveur. Le Roy d'Angleterre croyant que son zele estoit veritable, luy donna l'Archevesché d'York qui se trouva vacant. Cette bonté ne le toucha point. Il continua à chercher à nuire à son bienfaicteur, & a bien voulu couronner son Ennemy. Il n'y avoit qu'un Traistre qui pust couronner un Usurpateur, & qu'un homme sans Religion qui pust l'assister. Mais quel couronnement, & qu'en peuton dire, sinon que la victime est couronnée?

L. 4.

L'estat present des affaires d'Ecoſſe ne paroitra pas avantageux à qui n'en jugera que par les apparences, & par les Lettres d'Angleterre, d'où on n'en laiſſe ſortir aucune qui diſe la vérité. Il ſemble que la Convention ſoit plus favorable au Prince d'Orange qu'au Roy, mais il ne faut pas s'en étonner, la brigue eſtoit faite de longue main pour ne faire élire que des Non Conformiſtes. Cela n'empêche pas que tous les Evêſques, & la plus grande partie des Seigneurs ne ſoient pour le Roy. Tout ſe fait dans la Convention contre l'uſage & contre le droit, & rien n'eſt valable. Ce Parlement ayant ſes loix différentes de celui d'Angleterre, il faut que les Délibe-

rations soient signée par tout le Corps , & non par un seul pour tout , ce qui n'a pas esté fait. A l'égard de la Lettre que la Convention a écrite au Prince d'Orange , en réponse de celle qu'elle avoit receuë de ce Prince , tous les Evêques , & presque tous les Seigneurs ayant refusé de la signer , les Non Conformistes de la Convention ont obligé le President de la signer au nom de tous , & elle a esté ainsi envoyée afin qu'elle pût servir au Prince d'Orange pour l'avancement de ses affaires à Londres , en disant que ses affaires vont bien en Ecosse , & qu'elle trompast ceux qui ne savent pas les loix de ce Parlement. La déclaration que cette même

L 3

Convention a faite du Trône vacant, n'est pas plus valable, mais quoy qu'un tas de Seditieux veuille tout emporter de force, le Party du Roy n'est pas moins puissant dans le reste du Royaume que celui du Prince d'Orange, & le Duc de Gourdon continuë toujours avec beaucoup de fidelité à défendre le Chasteau d'Edimbourg,

Depuis que le reste des Non-Conformistes qui s'estoient retirez dans le Nord d'Irlande, a esté défait, ce Royaume, quoy que tout en armes, jouit d'une heureuse tranquillité, & du plaisir de s'estre acquitté de son devoir, & d'avoir mérité l'estime de toutes les Nations de la terre, & ne songe plus qu'à contribuer au.

rétablissement de son Monarque legitime , & pour cet effet tout est en mouvement dans cet Etat. Le Roy a donné une amnistie dont les Presbiteriens jouissent , & plusieurs d'entre eux paroissent maintenant aussi zelez pour Sa Majesté que les Catholiques , & les Protestans Conformistes. On en a néanmoins trouvé encore quelques uns qui depuis l'amnistie n'avoient pas quitté les armes. Les uns ont esté condamnez à de grosses amendes , & les autres à estre pendus ; mais le nombre en estoit peu considerable. Le Roy a convoqué un Parlement qui se doit tenir le 17. du mois prochain. La Flote de Brest qui porte en Irlande des armes , des hommes , & de

l'argent , appareilla le 22. de ce mois pour sortir le Gouler, & aller mouïller à Bartanne , à deux lieues de la grande Rade de Brest , afin d'estre plus en estat de partir au premier bon vent, & comme il a commencé le 24. à devenir favorable , il est hors de doute que la nouvelle du depart de ces Vaisseaux sera arrivée avant que vous receviez ma Lettre. On a certitude que cette Flote est composée de vingt-six Vaisseaux , de quatre Fregates , & de douze Brulots ,

Quoy que je vous aye marqué la dernière fois que vous n'auriez ma sixième Lettre sur les Affaires du Temps que le premier de Juillet , je vous l'envoyeray un mois plutôt. Ainsi

vous la recevrez le premier de Juin. le découvrez tous les jours des choses si curieuses touchant ce qui a donné le branle au mouvement qui agit aujourd'hui toute l'Europe, que je n'ay pas moins d'impatience de vous les apprendre, que vous m'en témoigniez de les sçavoir.

Le Roy a fait Brigadiers de Cavalerie Mr le Duc de Roquelaure, & Mr le Comte de Nangis; & Brigadiers d'Infanterie M. le Comte Davegean, & Mr de Creil, tous deux Capitaines aux Gardes.

Lors que je suis prest à finir ma Lettre, on me donne la copie du Compliment que Mr l'Archevesque fit à la Reyne d'Angleterre en la recevant à Nostre-Dame. Ce Prélat luy

dit, *Que le Dieu qu'elle venoit adorer dans l'Eglise de Paris dediée à l'honneur de la sainte Vierge, se faisoit appeller dans les saintes Ecritures, le Roy de Roys, & le Seigneur des Seigneurs; qu'il se plaisoit à voir au pied de ses Autels les grandeurs humiliées, & les Majestez soumises; Que le mesme Esprit qui unissoit si étroitement cette Princesse avec un des plus genereux & des plus grands Rois de la Terre, la faisoit participer au zele qu'il avoit fait paroistre dans ce lieu pour le bien de la Religion, & à ses autres vertus chrestiennes; Qu'aussi pendant que ce grand Prince travailloit par sa valeur au recouvrement de ses Royaumes, le Public la regardoit comme une de ces illustres conduétrices du Peuple de Dieu, qui n'estoit pas moins formidable à ses*

Ennemis par la puissance de ses larmes & de ses prieres, que par celle de ses Soldats, & du nombre de ses Armées ? Qu'au reste les larmes qu'elle versoit avec abondance avoient leurs entrées dans le Ciel, & qu'il ne doutoit pas que Dieu n'en exauçast bien tost les clameurs ; Qu'on les considéreroit moins d'ornement comme les signes de sa douleur, que comme des Trophées qu'elle sçauroit élever à sa propre gloire, & mesme comme un monument de la Victoire, qu'elle remporteroit bien-tost sur les malheurs de ses Peuples ; Que c'estoit en cela que consistoient les vœux de l'Eglise de Paris, qui n'osoit pas s'étendre sur les louanges de ses vertus Royales, de peur d'interrompre par un long discours les empressements de sa piété. Je suis, Madame, Vosre &c.

F I N





